

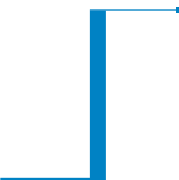


Rapport Annuel de gestion

2001-2002

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE,
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE





Rédaction : François Maxime Langlois, Alain Demers,
Laurent Marcoux, Danielle Boulet

Soutien technique : Denyse Gagnon

Révision linguistique : Mireille Côté

Production : Direction des communications (MRST)

Conception graphique : Ose Design

Impression : J.B. Deschamps

*Des remerciements sont exprimés à tout le personnel
du ministère de la Recherche, de la Science et de la
Technologie qui a collaboré à la réalisation de ce
rapport annuel de gestion.*

Ce document a été réalisé par le ministère de la
Recherche, de la Science et de la Technologie

1150, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1S 4Y9

Téléphone: (418) 643-8757

Télécopieur: (418) 528-2565

Ailleurs au Québec: 1 800 511-5889

Disponible en média substitut sur demande auprès
de la Direction des communications du MRST ou sur
Internet à l'adresse suivante : www.mrst.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-550-39882-3

TABLE I

DES MATIÈRES

PARTIE

1

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Bref historique	3
Contexte dans lequel évolue le Ministère	4
Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	6
Mission	6
Créneaux d'activité	6
Principaux leviers d'intervention	6
Programmes et mesures du Ministère	9
Unités administratives et mandats	10
Direction générale de la planification	10
Direction générale de la recherche et de l'innovation	11
Direction générale de la promotion et de la liaison	12
Directions de soutien	13
Organismes relevant de la ministre	14
Conseil de la science et de la technologie	14
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	14
Centre de recherche industrielle du Québec	15
Fonds de la recherche en santé du Québec	15
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	15
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	15
Partenaires et clientèles	16

PARTIE

2

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Faits saillants	19
Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens, du Plan stratégique et du Plan annuel de gestion des dépenses	22
Rappel de la Déclaration de services aux citoyens	22
Rappel du Plan stratégique pluriannuel et du <i>Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002</i>	22
Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens, du Plan stratégique et du Plan annuel de gestion des dépenses	26
Déclaration de services aux citoyens	26
Plan stratégique et Plan annuel de gestion des dépenses	28
Gestion des ressources humaines, financières et informationnelles	45
Ressources humaines	45
Ressources financières	47
Ressources informationnelles	48

PARTIE

3

EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique	51
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	52

PARTIE

4

ANNEXES

Adresses du ministère	55
Présentation détaillée du ministère au 31 mars 2002	56
Liste des lois sous la responsabilité du ministère	57
Déclaration de services aux citoyens	58
Tableau synthèse du <i>Plan stratégique 2001-2004</i>	61

LISTE DES SIGNES ET ACRONYMES

AÉTMIS	Agence d'évaluation des technologies et modes d'intervention en santé
CCTT	Centres collégiaux de transfert de technologie
CEFRIO	Centre francophone d'informatisation des organisations
CERCA	Centre de recherche en calcul appliqué
CIRANO	Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations
CLT	Centres de liaison et de transfert
CQRDA	Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium
CQVB	Centre québécois de valorisation des biotechnologies
CRIM	Centre de recherche informatique de Montréal
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CST	Conseil de la science et de la technologie
DIRD	Dépense intérieure brute de recherche et développement
DSC	Déclaration de services aux citoyens
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FQRNT	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
FQRSC	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
FRSQ	Fonds de la recherche en santé du Québec
INO	Institut national d'optique
IIREB	Institut international de recherche en éthique biomédicale
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MENV	Ministère de l'Environnement
MEQ	Ministère de l'Éducation
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MR	Ministère des Régions
MRI	Ministère des Relations internationales
MRST	Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports
OST	Observatoire des sciences et des technologies
PAIP	Plan d'accélération des investissements publics
PAFI	Programme d'appui au financement d'infrastructures
PIB	Produit intérieur brut
PQSI	Politique québécoise de la science et de l'innovation
PTI	Plan triennal d'immobilisation
R-D	Recherche et développement
RSTI	Recherche, science, technologie et innovation
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
VRQ	Valorisation-Recherche Québec

MOT DE LA MINISTRE



MADAME LOUISE HAREL

Présidente de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Ce rapport a été préparé dans l'esprit de la Loi sur l'administration publique, selon laquelle il doit constituer un véritable instrument de reddition de comptes.

Il présente le Ministère, ses unités administratives, ses activités, les organismes se trouvant sous sa responsabilité, de même que ses partenaires et clientèles. Il fait également état des faits saillants et du contexte dans lequel a évolué le Ministère au cours de la dernière année. Il rappelle, en outre, les engagements que le Ministère a pris dans son *Plan stratégique 2001-2004*, et présente les résultats obtenus au regard des objectifs stratégiques et des actions déterminantes retenus par le Ministère dans son *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002*. Les résultats des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens y apparaissent également.

Finalement, le rapport traite de l'utilisation des ressources humaines et financières par le Ministère, de la conformité aux exigences concernant l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, ainsi qu'à celles relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-première ministre
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
Ministre des Finances
Ministre de l'Industrie et du Commerce
et Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie,

Pauline Marois
Sillery, le 20 septembre 2002

MOT DU SOUS-MINISTRE

MADAME PAULINE MAROIS

Vice-première ministre
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
Ministre des Finances
Ministre de l'Industrie et du Commerce
et Ministre de la Recherche,
de la Science et de la Technologie

Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément aux prescriptions en vigueur depuis l'adoption, le 30 mai 2000, de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

L'adoption de cette loi a instauré un nouveau cadre de gestion de l'administration gouvernementale donnant priorité au service aux citoyens et à la gestion axée sur les résultats. En vertu de ces dispositions, chaque ministère et organisme est tenu d'élaborer une planification stratégique pluriannuelle qui comprend des objectifs de résultats et des indicateurs permettant d'en mesurer l'atteinte. Dans un horizon de court terme, le plan annuel de gestion des dépenses met l'accent sur certains axes, orientations et objectifs du *Plan stratégique 2001-2004*; il y ajoute les actions déterminantes qui sont envisagées pour l'année de référence. La mesure de la performance se fait donc en fonction des engagements exprimés dans le plan stratégique pluriannuel et dans le plan annuel de gestion des dépenses, de même qu'en fonction de ceux exprimés dans la Déclaration de services aux citoyens du Ministère.

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie souscrit au principe de transparence sous-jacent à la modernisation de la gestion publique, pour le bénéfice des citoyens du Québec représentés par les élus de l'Assemblée nationale. C'est dans cet esprit que le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie a été préparé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre par intérim,

Jacques Babin
Sillery, le 20 septembre 2002

DÉCLARATION

DE FIABILITÉ DES RÉSULTATS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité, et cette déclaration de fiabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données qu'il renferme et sur les contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie décrit fidèlement la mission, les mandats, les orientations stratégiques et les axes d'intervention du Ministère. Il présente aussi les objectifs, les indicateurs et les résultats pour cette année. En outre, ce rapport répond aux exigences en matière de modernisation de la gestion gouvernementale.

Tout au long de l'année, le Ministère a maintenu des systèmes d'information et de contrôle interne suffisants, de manière à assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2001-2004* et la fiabilité de l'information présentée dans le présent rapport.

J'atteste la qualité des pratiques et des méthodes utilisées pour préparer ce rapport, et je déclare que les informations qu'il renferme correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002, et que les contrôles afférents à ces données sont fiables.

Le sous-ministre par intérim,

Jacques Babin

Sillery, le 20 septembre 2002



PARTIE

1

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

BREF HISTORIQUE

Les premiers jalons en matière de politique scientifique au Québec ont été posés il y a plus de trente ans avec l'annonce, en octobre 1971, de la mise en place du Conseil de la politique scientifique. Cependant, la création d'une politique intégrée de la science et de l'innovation est beaucoup plus récente. Elle découle notamment de la publication, en décembre 1997, du rapport de conjoncture du Conseil de la science et de la technologie (CST) intitulé *Pour une politique québécoise de l'innovation*. Ce rapport insiste sur l'urgence, pour le Québec, de se doter d'une politique de l'innovation tout en proposant un cadre pour son élaboration et sa mise en œuvre.

Le gouvernement a alors réagi favorablement à l'idée de soutenir davantage la recherche, la science, la technologie et l'innovation (RSTI). Aussi, en décembre 1998, le premier ministre annonça-t-il la nomination d'un ministre dédié exclusivement à la recherche, à la science et à la technologie. En juin 1999, la loi instituant le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie était adoptée.

Dès l'automne qui suivit, l'élaboration d'une politique fut au cœur des activités du Ministère et, au terme d'une vaste consultation, la Politique québécoise de la science et de l'innovation - *Savoir changer le monde*, était rendue publique le 25 janvier 2001. Depuis, le Ministère travaille à sa mise en œuvre avec l'étroite participation de ses partenaires des milieux universitaire, collégial, industriel et gouvernemental.

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LE MINISTÈRE

Les avancées technologiques et scientifiques s'accroissent, les frontières s'estompent devant la circulation des connaissances, et le développement des moyens de communication ouvre plus largement les horizons aux idées neuves venues d'ailleurs. Toutes les sociétés sont amenées à intégrer, mais aussi à engendrer des innovations plus rapidement que par le passé.

Dans notre monde en rapide mutation, la recherche, la science, la technologie et l'innovation s'affirment comme des facteurs centraux du progrès social et économique, de la création de richesse et de l'amélioration du niveau de vie des collectivités. Tous les pays le comprennent et cherchent à agir efficacement sur ces dimensions fondamentales. Le Québec n'a pas échappé à ces mutations profondes et s'est résolument engagé dans une transition majeure vers ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la société du savoir. En effet, avec une intensité de plus en plus marquée, la recherche et l'innovation constituent les assises qui sous-tendent l'amélioration de notre qualité de vie, notre croissance économique, notre progrès social et l'enrichissement culturel des Québécois et Québécoises.

Les orientations stratégiques du Comité des priorités du Conseil exécutif pour la période 2001-2003 le reconnaissent expressément. Ces orientations visent notamment à « promouvoir une économie performante misant sur le développement de toutes les régions du Québec », en insistant sur le rôle crucial de la recherche et de l'innovation, et à « faire du Québec, une société forte de son identité et ouverte sur le monde ».

4

Le positionnement actuel du Québec en matière de RSTI

Selon des données publiées par l'Institut de la statistique du Québec en avril 2002¹, dans l'ensemble du Canada, le Québec comptait la plus forte proportion de 25-34 ans détenteurs d'un diplôme postsecondaire en 2001. Le Québec enregistre en effet un taux de 67 % contre 64 % pour l'Ontario, la moyenne canadienne étant de 62 %. D'ailleurs, au Québec en 2000, plus de la moitié des emplois étaient occupés par des titulaires de diplômes d'études postsecondaires ou universitaires.

À plus grande échelle, sur la base de données de 1999, le Québec se classe au 5^e rang parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en ce qui a trait à la formation universitaire. Il devance certains pays du G-7, soit le Royaume-Uni (9^e rang), l'Allemagne (16^e rang), la France (23^e rang) et l'Italie (27^e rang).

Sur le plan de la recherche et du développement (R-D) :

- au Québec, en 1999, la dépense intérieure brute de recherche et de (DIRD) s'élevait à 4,9 milliards de dollars, une hausse de près de 500 millions de dollars par rapport à 1998;
- le Québec est l'endroit le plus dynamique en R-D au Canada (la croissance annuelle moyenne sur dix ans est égale à 7,6 % comparativement à 6,0 % en Ontario et 4,7 % dans les autres provinces);
- appuyées par une fiscalité des plus avantageuses au monde, plus de 40 % des entreprises actives en R-D au Canada sont au Québec;
- des 7,342 milliards de dollars investis dans la R-D par les entreprises au Canada en 1999, 35,9 % l'étaient au Québec, une proportion qui dépasse largement l'importance de sa population (24,1 %) ou de son économie (21,5 %);
- au Québec, les dépenses de R-D ont atteint un sommet historique en 1999; le Québec consacrait en effet 2,38 % de son produit intérieur brut (PIB) aux activités de R-D, une intensité supérieure à la donnée ontarienne correspondante (2,19 %);
- à l'échelle internationale, l'intensité de la R-D au Québec dépasse depuis peu la moyenne des pays de l'OCDE (2,21 % en 1999) se rapprochant même de celle des pays du G-7 (2,44 %).

¹ Source : Institut de la statistique du Québec, *S@voir.stat*, vol. 2, no 3, avril 2002

Enfin, les avancées en matière d'innovation dans les entreprises québécoises se confirment également²:

- la disponibilité de capital de risque dans le secteur technologique témoigne du dynamisme associé aux nouvelles entreprises. En 2001, le Québec gérait 53 % du capital de risque au Canada, lequel était évalué à 20,2 milliards de dollars;
- le commerce international des biens et services représente en moyenne 20 % du PIB pour les pays de l'OCDE. Au Québec, ce pourcentage s'élevait à 38,6 % en 1999;
- en 2000, alors que le Québec expédiait environ 21 % des exportations manufacturières canadiennes, ses entreprises étaient responsables de 47,7 % des exportations des industries de haute technologie.

En somme, la place de choix qu'occupe maintenant le Québec au sein des pays industrialisés en matière de formation, de R-D et d'innovation se consolide de plus en plus.

² | Sources : Statistique Canada
et OCDE

LE MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

MISSION

Pour l'essentiel, le Ministère a pour mission de promouvoir la recherche, la science, la technologie et l'innovation en favorisant la synergie des différents acteurs intervenant dans ces domaines, par l'établissement de mécanismes facilitant leur concertation et l'intégration de leurs actions. Son rôle est aussi de projeter une vision globale et intégrée du développement scientifique et technologique au Québec, et d'en établir les grandes orientations stratégiques. Enfin, il assume la représentation en ces matières et contribue au rayonnement du Québec à l'étranger.

Sa loi constitutive, la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, lui confie la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre la politique scientifique du Québec. La Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI) est donc au cœur de sa mission. Cette politique gouvernementale énonce des objectifs mesurables en matière sociale, culturelle et économique, et fait l'objet d'une évaluation régulière visant à vérifier leur atteinte.

CRÉNEAUX D'ACTIVITÉ:

UNE RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE

6

Les activités du Ministère se déploient dans les créneaux suivants:

- concevoir, mettre en œuvre et évaluer la PQSI;
- suivre l'évolution du système québécois de recherche et d'innovation;
- mobiliser les partenaires, notamment par leur intégration aux réseaux existants et l'établissement de nouveaux réseaux;
- concevoir et réaliser des actions transversales en RSTI pour compléter ou améliorer les interventions en cours;
- gérer les programmes et les activités dont il a la responsabilité.

PRINCIPAUX LEVIERS D'INTERVENTION:

POUR UN SOUTIEN ÉNERGIQUE À LA RSTI

Adoptée il y a un peu plus d'un an, la Politique québécoise de la science et de l'innovation - *Savoir changer le monde* présente des mesures et une stratégie d'action visant à favoriser le mieux-être de la société québécoise, à renforcer la prospérité commune et à enrichir la culture québécoise tout en contribuant au patrimoine mondial des connaissances.

Élaborée en concertation avec l'ensemble des milieux de la recherche, de la science et de l'innovation, cette politique a été accueillie comme une pièce maîtresse d'un projet sociétal favorisant l'excellence des ressources humaines, l'innovation technologique et sociale, ainsi que la qualité de vie de la société. La concertation qui a prévalu lors des travaux d'élaboration de cette politique n'est pas fortuite. Elle fait partie intégrante d'une vision gouvernementale voulant non seulement associer l'ensemble des Québécois et des Québécoises à la conception de la stratégie et des mesures à entreprendre, mais aussi partager l'information rendue disponible par les travaux successifs de suivi et d'évaluation des réalisations et des impacts découlant des mesures engagées.

Malgré le fait qu'il s'agit d'une politique à long terme, le bilan de la première année d'implantation de la Politique québécoise de la science et de l'innovation permet de constater que les deux tiers des mesures structurantes qui y sont proposées ont déjà bénéficié de budgets publics et d'interventions gouvernementales favorisant leur mise en œuvre. Cela a été possible grâce, notamment, à un nouveau programme de financement des infrastructures, actuellement doté d'une enveloppe de quelque 450 millions de dollars.

Outre les interventions directes du Ministère, la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie a également sous sa responsabilité les trois organismes québécois subventionnaires de recherche : le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), ainsi que le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Ces fonds, dont les ressources financières transitent par les budgets du Ministère, appuient le développement de la recherche, aident à structurer son organisation et soutiennent la formation de chercheurs dans les universités, les collèges et les établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux. Pour l'année 2001-2002, les montants transférés aux trois fonds subventionnaires québécois totalisaient environ 162 millions de dollars.

Ces interventions s'ajoutent à celles de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux québécois, et complètent un régime fiscal exceptionnellement avantageux pour les entreprises québécoises innovantes.

Enfin, le transfert des connaissances et le développement technologique sont favorisés par les activités d'organismes qui reçoivent un appui financier du Ministère, dont l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AÉTMIS), le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), les centres de liaison et de transfert (CLT), les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les incubateurs d'entreprises (Inno-Centre). Les subventions accordées par le Ministère permettent à Valorisation-Recherche Québec (VRQ), un organisme indépendant, de soutenir les projets structurants de chercheurs ou d'équipes de recherche du Québec, d'appuyer des projets de recherche de grande envergure, et de contribuer à mettre en place une véritable infrastructure dédiée à la commercialisation des résultats de la recherche universitaire.

Le soutien au financement des centres de liaison et de transfert : pour un rapprochement entre les chercheurs et les entreprises

Le soutien gouvernemental au financement des centres de liaison et de transfert (CLT) existe depuis 1985. Ceux-ci ont pour objectif le rapprochement des entreprises et des chercheurs universitaires, la stimulation de la recherche sur des sujets d'intérêt pour les entreprises et, finalement, le transfert des résultats vers celles-ci. Comptant aujourd'hui parmi les principales interfaces entre les universités et les entreprises, les CLT regroupent des acteurs et des utilisateurs de la recherche dans des domaines jugés prioritaires pour le développement social et économique du Québec. Certains CLT disposent de fortes capacités internes de recherche (CRIM, CERCA et CIRANO), alors que d'autres se concentrent sur les fonctions de liaison, de mise en réseau, d'animation, de courtage de recherche et d'accompagnement de leurs partenaires-clients (CQVB, CEFRIQ et QCRDA).

LES CENTRES DE LIAISON

ET DE TRANSFERT DU QUÉBEC

Le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)

www.crim.ca

Spécialisé dans les technologies de l'information et les applications de l'informatique

Le Centre de recherche en calcul appliqué (CERCA)

www.cerca.umontreal.ca

Spécialisé dans l'application du calcul numérique dans les sciences fondamentales et appliquées

Le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)

www.cirano.qc.ca

Spécialisé dans l'analyse scientifique des organisations et des comportements stratégiques

Le Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB)

www.cqvb.qc.ca

Spécialisé dans le financement pour le démarrage de projets et d'entreprises technologiques du domaine des bio-industries

Le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)

www.cefrio.qc.ca

Spécialisé dans l'étude des impacts organisationnels des nouvelles technologies de l'information et des communications

Le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA)

www.cqrda.qc.ca

Spécialisé dans le développement de collaborations chercheurs-industries dans les domaines de la production d'aluminium et de la recherche de nouvelles utilisations de ce métal

Le réseau des centres collégiaux de transfert de technologie : pour un transfert efficace des connaissances

La création des premiers centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), en 1983, a consacré les collèges comme un lieu de recherche technologique entretenant des liens privilégiés avec les entreprises. Les CCTT actuels, répartis dans douze régions du Québec, fournissent aux entreprises des services de recherche et développement, du soutien technique ainsi que de la formation. Leurs principales activités consistent en des travaux de recherche appliquée, d'aide technique, de veille et de diffusion d'information. Ils sont également en mesure d'apporter une formation technique adaptée aux besoins des entreprises. De cette façon, les CCTT contribuent au développement économique de leur région respective et du Québec en général dans leurs secteurs d'expertise.

PROGRAMMES ET MESURES

MINISTÈRE : DES OUTILS POUR AGIR³

Les actions du Ministère comprennent la mise en œuvre de nombreux programmes d'aide et de mesures destinés à soutenir des activités de R-D, de partenariat, de valorisation de la recherche, de transfert de technologies, ainsi que de diffusion et de promotion du savoir et de la connaissance.

- Programme *Appui au financement d'infrastructures* (PAFI)
- Programme *Soutien à la tenue de congrès scientifiques*
- Programme *Aide à la relève en science et en technologie*
- Programme *Soutien à la valorisation de l'invention - Volet 1: Développement et conception d'outils*
- Programme *Soutien à la valorisation de l'invention - Volet 2: Support à la visibilité de projets prometteurs*
- Programme *Soutien à la valorisation de l'invention - Volet 3: Soutien à l'accompagnement de l'inventeur*
- Programme *Soutien à l'acquisition d'équipements dans le réseau des centres collégiaux de transfert de technologie*
- Programme *Appui au développement d'une Cité de l'optique*
- Programme *Soutien aux intervenants majeurs en diffusion de la science et de la technologie*
- Programme *Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation* (PSIIRI), en remplacement du programme *Assistance financière à la coopération scientifique et technologique*, qui n'accepte plus de nouvelles demandes
- Programme *Soutien aux initiatives de concertation régionales*, en remplacement du programme *Défis et opportunités en recherche et en innovation*, qui n'accepte plus de nouvelles demandes
- Les Prix du Québec dans le domaine scientifique
- Congé fiscal pour chercheurs étrangers
- Congé fiscal pour experts étrangers
- Visa pour le crédit d'impôt remboursable pour les projets de recherche précompétitive
- Visa pour les consortiums de recherche précompétitive

³ Pour plus de détails concernant les programmes et mesures du Ministère, prière de consulter l'adresse suivante:
www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/programmes

UNITÉS ADMINISTRATIVES ET MANDATS

Pour accomplir sa mission, le Ministère s'appuie sur trois directions générales, à leur tour soutenues par le Secrétariat général et les Services juridiques, par la Direction de l'administration et par la Direction des communications. Le Ministère a procédé, en novembre 2001, à une restructuration majeure de ses trois directions générales. L'organigramme, en date du 31 mars 2002, est présenté en annexe 2.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION

Afin de réaliser l'ensemble des activités de cette direction générale, trois directions se partagent le mandat, soit :

- la Direction du développement et de la planification stratégique;
- la Direction de l'information stratégique et de la prospective;
- la Direction de l'évaluation.

Direction du développement et de la planification stratégique

La Direction du développement et de la planification stratégique coordonne l'élaboration de la planification stratégique du Ministère, de son plan d'action stratégique annuel, de son plan opérationnel et de son rapport annuel de gestion. Elle est aussi responsable de voir à la mise à jour de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et de son plan d'action. Elle contribue également aux travaux d'analyse nécessaires au financement des actions du Ministère et appuie la Direction de l'administration dans les démarches administratives pour l'obtention de ce financement. Enfin, elle réalise des travaux nécessaires à l'établissement d'orientations et de plans d'intervention en matière de recherche et d'innovation, et fait état des positions et des choix québécois, notamment dans le cadre des relations fédérales-provinciales.

Direction de l'information stratégique et de la prospective

La Direction de l'information stratégique et de la prospective assure la veille en matière de recherche et d'innovation, en concertation avec les principaux acteurs du domaine, de façon à répondre aux besoins stratégiques des unités du Ministère, et d'une manière permettant de suivre l'activité québécoise en ces matières en relation avec ce qui se fait dans le reste du Canada et ailleurs dans le monde. Elle réalise et coordonne des analyses prospectives en matière de RSTI afin d'anticiper les créneaux porteurs pour le développement économique et social du Québec. Cette direction documente, analyse et prépare des avis sur les politiques, orientations et stratégies des ministères et organismes québécois, et des gouvernements étrangers en matière de soutien à la recherche et à l'innovation, et diffuse au sein du Ministère et dans les milieux concernés l'information recueillie et les travaux réalisés. Elle assure également la réalisation d'études et d'enquêtes, notamment de nature statistique, sur les activités liées à la recherche et à l'innovation. Finalement, elle est responsable du développement du projet *Carte des compétences de la recherche universitaire et collégiale* en collaboration avec les fonds subventionnaires québécois.

Direction de l'évaluation

La Direction de l'évaluation a pour mandat d'évaluer périodiquement la mise en œuvre de la PQSI en vérifiant l'atteinte des objectifs qu'elle poursuit, l'efficacité des stratégies qu'elle préconise, son adaptabilité aux nouveaux besoins, ainsi que son incidence sur les individus et sur l'ensemble de la société. Elle propose, réalise et met à jour un plan triennal d'évaluation des programmes et des mesures de soutien à la RSTI du Ministère. En outre, elle élabore, fait adopter et encourage l'utilisation d'un cadre de référence en vue d'assurer la concertation interministérielle en matière d'évaluation de politiques, de stratégies, de programmes et de mesures de soutien à la RSTI. Elle a aussi pour mandat de coordonner la conception d'indicateurs de résultats et d'impacts dans le cas des politiques, des stratégies, des programmes et des mesures de soutien à la RSTI du gouvernement du Québec, et de promouvoir l'analyse et l'évaluation de leurs conséquences sociales, culturelles et économiques.

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Pour mener à bien l'ensemble de ses activités, la Direction générale de la recherche et de l'innovation compte sur deux directions :

- la Direction de la recherche et des technologies;
- la Direction du transfert et de l'innovation.

11

Direction de la recherche et des technologies

La Direction de la recherche et des technologies a pour mandat de mettre en place des mécanismes de concertation entre les différents milieux de la recherche afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des mesures stimulant l'accroissement des investissements dans les milieux de la recherche, tant dans les infrastructures que dans les activités de recherche. Elle vise également à susciter la formation de consortiums et de projets de recherche précompétitive dans le milieu des entreprises et à soutenir l'action des fonds subventionnaires et des divers organismes de financement de la recherche. Elle procure un cadre de référence en matière de gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et fait la promotion de son utilisation comme outil stratégique. Le développement et le maintien d'une expertise au regard des technologies stratégiques sont aussi des éléments importants de son mandat. De plus, elle a la responsabilité de mettre en place des projets structurants afin d'accélérer le développement et l'utilisation des technologies stratégiques, de produire des avis et de donner des conseils aux intervenants touchés par l'élaboration de politiques et de stratégies gouvernementales. Enfin, la Direction de la recherche et des technologies réalise des activités et propose des mesures d'appui à l'utilisation stratégique des technologies.

Direction du transfert et de l'innovation

La Direction du transfert et de l'innovation a pour mandat de favoriser le développement et le maintien d'une expertise et d'outils en matière d'innovation technologique et sociale. Elle élabore des mesures d'appui à l'innovation en collaboration avec les associations, les tables de concertation, les regroupements sectoriels et régionaux, et elle soutient les organisations publiques et parapubliques dans le développement et l'utilisation de l'innovation. Elle a aussi pour mandat de mettre au point des mesures gouvernementales d'appui aux PME dans leurs activités menant à l'innovation, de créer des mesures de soutien aux inventeurs autonomes et de collaborer avec les sociétés de capital de risque pour le soutien et le développement de l'essaimage d'entreprises. Finalement, elle favorise le transfert et la valorisation des connaissances, notamment par le soutien aux CLT et aux CCTT.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROMOTION ET DE LA LIAISON

Trois directions se partagent le mandat de la Direction générale de la promotion et de la liaison. Il s'agit de :

- la Direction de la promotion et de la diffusion;
- la Direction de la liaison gouvernementale et régionale;
- la Direction des activités internationales.

Direction de la promotion et de la diffusion

La Direction de la promotion et de la diffusion a pour but de proposer, de concert avec les ministères et les différents organismes concernés, des actions de sensibilisation à la RSTI auprès de leurs clientèles respectives. Elle voit à mettre au point et à implanter, en collaboration avec ces partenaires, des activités d'animation et de promotion pour susciter, chez les jeunes et dans le grand public, un intérêt et un goût pour les sciences et les technologies, de façon à amener plus de jeunes à choisir des carrières axées sur la recherche, la science ou la technologie. Font aussi partie de son mandat, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et de projets pour inciter les entreprises et les différents milieux de la recherche à participer davantage à la promotion des carrières dans les domaines de la RSTI auprès des jeunes. Enfin, la Direction de la promotion et de la diffusion oriente et incite les partenaires du Ministère à élaborer des stratégies appropriées en matière de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation.

Direction de la liaison gouvernementale et régionale

La Direction de la liaison gouvernementale et régionale a pour mandat de contribuer au développement de la RSTI en participant, en collaboration étroite avec les autres unités du Ministère, à l'implantation de la PQSI dans les régions du Québec et dans l'appareil gouvernemental. Elle intervient pour susciter l'adhésion de chacune des régions au développement de la RSTI comme moteur de croissance socio-économique. Elle contribue également à l'émergence de projets dans divers secteurs scientifiques et technologiques, et soutient la concertation afin de créer un effet de levier majeur à l'échelle du Québec. De plus, elle agit comme interlocuteur du Ministère en région. Elle concerte l'action des représentants gouvernementaux en matière de RSTI et appuie les ministères dans l'implantation de leurs programmes et de leurs activités de recherche. Enfin, elle initie des mesures de soutien pour assurer une meilleure cohésion dans l'élaboration de projets structurants mobilisateurs en région.

Direction des activités internationales

La Direction des activités internationales a pour mandat de promouvoir, de soutenir et de coordonner la réalisation d'activités et de projets à portée internationale, et de soutenir la participation du Québec à des événements spéciaux de grande portée. En outre, elle soutient la concertation de l'action avec les ministères québécois, afin de dégager les priorités gouvernementales d'intervention sur le plan international en matière de RSTI.

DIRECTIONS

DE SOUTIEN

Direction de l'administration

La Direction de l'administration coordonne la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles du Ministère. Elle évalue et analyse les besoins des unités administratives du Ministère et des organismes relevant de la ministre, et la répartition des ressources entre les différentes unités. Cette direction conseille les autorités ministérielles sur toute question relative à son mandat. De même, elle coordonne l'implantation, au Ministère et dans les organismes relevant de la ministre, du nouveau cadre de gestion de l'administration gouvernementale et de la gestion intégrée de ressources (GIRES). Elle assure également le financement et le suivi de la réalisation des projets autorisés dans le cadre du Programme d'appui au financement d'infrastructures (PAFI-PTI) et du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP).

Direction des communications

La Direction des communications conseille les autorités ministérielles et les directions du Ministère sur les orientations stratégiques de communication. Pour en assurer la mise en œuvre, cette unité doit planifier la production d'activités, d'instruments et de services de communication adaptés.

Secrétariat général et services juridiques

L'unité administrative qui regroupe le secrétariat général et les services juridiques est mandatée pour superviser et coordonner le cheminement des dossiers. Elle assure les liaisons avec le Cabinet de la ministre, ainsi que celles entre le Ministère et les organismes centraux. Elle maintient aussi les liens avec les organismes qui relèvent de la ministre. Les Services juridiques assurent la conformité des documents, des décisions et des actions du Ministère avec les lois et règlements et, pour ce faire, fournissent les opinions juridiques et avis exigés. Le Secrétariat général a de plus la responsabilité du centre de documentation du Ministère. Enfin, elle assiste et conseille le sous-ministre dans ses prises de décision.

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE

Deux organismes budgétaires relèvent de la ministre, soit le Conseil de la science et de la technologie et l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. Quatre autres organismes extrabudgétaires financés, en tout ou en partie, par les crédits du Ministère, sont également sous sa responsabilité: le Centre de recherche industrielle du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

En juin 2001, le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) fut aboli à la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Le FQRSC assume désormais les principales fonctions et obligations du CQRS. Cette loi a également institué le FQRNT en remplacement du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR). En outre, elle a élargi le mandat du FRSQ, dont une description exhaustive sera faite ci-après. Elle fait également obligation aux trois fonds de soumettre à la ministre un plan triennal d'activités pour approbation par le gouvernement.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

www.cst.gouv.qc.ca

14

Créé en 1983, le CST a pour principale fonction de conseiller la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec. À cette fin, il doit périodiquement faire rapport sur l'état et les besoins en matière de recherche et de technologie. Le CST vise à accélérer la mise en place d'un tissu industriel des plus innovateurs, en préconisant des orientations prioritaires telles que multiplier le nombre d'entreprises novatrices au Québec, veiller à la formation de la main-d'œuvre scientifique et technique, et établir une base de recherche de calibre international, particulièrement dans des domaines stratégiques pour l'économie.

AGENCE D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES ET DES MODES D'INTERVENTION EN SANTÉ

www.aetmis.gouv.qc.ca

Constituée par décret du gouvernement du Québec le 28 juin 2000, en remplacement de l'ancien Conseil d'évaluation des technologies de la santé, l'AÉTMS a pour mission de contribuer à l'amélioration du système de santé québécois et de participer à la mise en œuvre de la PQSI. Pour ce faire, elle conseille et appuie la ministre, en matière d'évaluation des services et des technologies de la santé, ainsi que les décideurs du système de santé. L'AÉTMS émet des avis basés sur des rapports scientifiques qui évaluent l'introduction, la diffusion et l'utilisation des technologies de la santé ainsi que les modalités de distribution et d'organisation de services spécifiques. Son mandat se divise en quatre volets: la production de services d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé; le transfert des connaissances et la promotion d'une culture d'évaluation; la formation en évaluation; le rayonnement de l'expertise québécoise.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

www.criq.qc.ca

Le CRIQ a été créé en 1969 par le gouvernement du Québec pour relever les défis engendrés par la compétition dans un contexte d'évolution technologique constante. Sa mission consiste à stimuler le développement économique du Québec par le soutien direct aux PME et le renforcement de leur capacité d'innovation; pour ce faire, il agit, notamment, comme centre de veille et de transfert de technologies génériques vers les entreprises. Par ses connaissances dans des domaines tels que les technologies de la fabrication, l'information industrielle et technologique, et la normalisation, le CRIQ contribue au transfert d'expertise et de savoir-faire des secteurs en pleine croissance. Sa clientèle est principalement composée de PME.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

www.frsq.gouv.qc.ca

Le FRSQ est un organisme public à but non lucratif, qui assume désormais la responsabilité exclusive de soutenir la recherche dans le domaine de la santé, dans les universités et les centres de recherche du réseau de la santé. Le FRSQ a pour mission de développer la recherche en santé et d'en maximiser les retombées positives tant sur les individus et la population que sur le développement économique du Québec. Plus particulièrement, il est chargé de promouvoir, de coordonner et de financer la recherche du secteur public en santé au Québec; de soutenir les chercheurs dans leur carrière de recherche, les étudiants dans leur formation et les institutions dans la réalisation de leur mission de recherche en santé; de servir de guichet principal de développement et de financement québécois de la recherche publique en santé.

15

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

www.fqrnt.gouv.qc.ca

Conformément aux orientations de la PQSI, la mission du Fonds FCAR a été revue et son nom changé. Elle consiste désormais à assurer la responsabilité du développement de la recherche et de la formation par la recherche dans les domaines reliés principalement aux sciences naturelles, aux sciences mathématiques et au génie.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

www.fqrsc.gouv.qc.ca

Le FQRSC intègre une part importante des activités qu'exerçait le CQRS et des responsabilités qui étaient, jusqu'alors, dévolues au Fonds FCAR dans les domaines de la recherche reliés aux sciences sociales et humaines, ainsi qu'aux arts et aux lettres. Il a pour mission de promouvoir et d'aider financièrement la recherche sur la société et la culture afin de mieux connaître, comprendre et soutenir le développement et le fonctionnement des personnes, de leurs milieux et contextes de vie.

PARTENAIRES ET CLIENTÈLES

Les principaux partenaires et clientèles du Ministère comprennent :

- les **ministères et les organismes québécois**, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Régions, et des organismes tels que Valorisation-Recherche Québec, les fonds québécois subventionnaires de la recherche, l'Institut de la statistique du Québec;
- le **milieu de la recherche universitaire et collégiale**, notamment les universités, les établissements d'enseignement collégial, les établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux, les CLT, ainsi que les CCTT;
- le **milieu de la recherche gouvernementale**, c'est-à-dire les centres de recherche gouvernementaux, dont le CRIQ;
- le **milieu de la recherche industrielle**, à savoir les entreprises engagées dans la R-D et l'innovation technologique, leurs associations, les inventeurs autonomes, les consortiums de recherche précompétitive, les sociétés de capital de risque, les centres de recherche, les parcs scientifiques et technologiques et les incubateurs d'entreprises;
- les **organismes et les associations** dédiés au développement et à la promotion de la RSTI et de la culture scientifique;
- le **grand public**, en particulier les jeunes.



PARTIE

2

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

FAITS SAILLANTS

La Politique québécoise de la science et de l'innovation - *Savoir changer le monde* (PQSI) se divise en trois grands axes : la formation et le partage du savoir, la recherche, et l'innovation. Les faits saillants du Ministère pour l'année 2001-2002 sont présentés en fonction de ces axes.

Le savoir : son acquisition et son partage

La compréhension et l'appui que les citoyens sont prêts à accorder à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation sont fondamentaux; ce sont à la fois le progrès social et économique du Québec et leur propre bien-être qui en dépendent. C'est pourquoi le Ministère poursuit son implication comme acteur de premier plan en matière de promotion et de diffusion de la science et de la technologie, en particulier auprès des jeunes, lors d'activités et d'événements tels que :

- l'exposition *Le Québec technologique - Tout simplement génial!* qui a permis de rejoindre 32 000 personnes, dont 16 000 jeunes, à Montréal et à Québec en quatre mois et demi;
- la tenue, dans le cadre d'Expo Québec, de l'exposition *Science en folie* qui a joint plus de 225 000 visiteurs, fruit d'une collaboration avec 15 ministères et 60 entreprises;
- des émissions de télévision telles *Comment c'est fait?* au Canal Z et la série *Les Débrouillards* à Télé-Québec, soutenues financièrement par le Ministère;
- l'encadrement de 72 congrès scientifiques se tenant au Québec, dans le cadre du programme *Soutien à la tenue de congrès scientifiques*;
- des publications telles la revue franco-québécoise *Médecine/Sciences* et le répertoire *Les Prix du Québec au XX^e siècle*;
- la tenue des Prix du Québec dans le domaine scientifique;
- l'organisation de la rencontre Science et société en concertation avec le Centre National de Recherche Scientifique de France (CNRS) et le ministère des Relations internationales (MRI);
- le programme *Aide à la relève* qui a permis le soutien de 15 nouveaux projets et l'encadrement de 32 autres;
- l'élargissement du programme *Soutien aux intervenants en diffusion de la science et de la technologie* pour y inclure les conseils de loisir scientifique.

Par ailleurs, pour profiter à l'ensemble des citoyens, une économie du savoir doit également veiller à ce que la recherche scientifique se développe dans le respect des personnes et des valeurs de la société. À cet égard, le Ministère a notamment contribué à la constitution de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, laquelle veillera à éclairer le gouvernement sur les enjeux éthiques que soulèvent la recherche et la technologie, de même que sur les préoccupations de la population. Il a également appuyé financièrement la création de l'Institut international de recherche en éthique biomédicale (IIREB), en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le MRI et la France. Enfin, il a participé aux travaux du comité d'implantation du Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique, adopté par le MSSS.

La recherche : une base essentielle

Les efforts du Ministère visent à assurer une relève universitaire suffisante et de haute qualité, la stabilité et l'excellence du capital humain voué à la recherche ainsi qu'un environnement de qualité pour la recherche. À cet égard, le Ministère a :

- soutenu la restructuration des fonds subventionnaires québécois afin de mieux délimiter leurs champs d'intervention respectifs et d'optimiser l'obtention, par les chercheurs québécois, de subventions des conseils subventionnaires fédéraux;

- augmenté le financement de ces fonds, leur permettant ainsi d'accroître le nombre de bourses versées aux chercheurs;
- fait progresser, avec le ministère de l'Éducation (MEQ) et le MSSS, les travaux sur la question du financement des frais indirects de la recherche, notamment pour tenir compte des récentes initiatives fédérales à cet égard;
- obtenu des crédits, pour le bénéfice du FQRNT, afin de financer le dégagement de tâches d'enseignement au collégial au profit de la recherche;
- contribué substantiellement au financement d'infrastructures majeures et d'espaces de recherche au Québec dans des domaines névralgiques.

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie est l'un des rares ministères québécois à disposer d'une enveloppe, au titre du service de la dette, pour appuyer des projets structurants d'immobilisation. Cette enveloppe, dégagée dans le cadre du *Discours sur le budget 2001-2002*, était initialement de l'ordre de 250 millions de dollars. Elle fut bonifiée par la suite pour atteindre près de 450 millions de dollars. Ce fut le cas, notamment, lors du *Discours sur le budget 2002-2003*, à l'occasion duquel la ministre des Finances a annoncé le Plan d'accélération des investissements publics. Cette enveloppe est principalement consacrée à la modernisation, à l'acquisition et au développement d'infrastructures de recherche.

À la fin du mois de mars 2002, 19 projets étaient officiellement engagés ou inscrits au *Plan triennal d'immobilisation 2001-2004* (PTI) du Ministère, pour un montant totalisant plus de 120 millions de dollars. D'autres démarches proposant 7 projets ont été effectuées auprès du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en vue de leur inscription au PTI pour des montants de quelque 67 millions de dollars. Enfin, des projets totalisant près de 90 millions de dollars sont toujours à l'étude au Ministère.

En parallèle, en décembre 2001, était institué un mécanisme de coordination interministérielle (impliquant le MSSS, le MEQ et le MRST) pour le financement des projets d'infrastructures de recherche au Québec. Connu sous l'appellation de *Recherche Québec*, ce mécanisme s'est imposé comme un levier d'action, notamment pour réclamer le financement de contrepartie requis du gouvernement fédéral dans le cadre des activités de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). En collaboration avec ses partenaires, le Ministère a ainsi contribué substantiellement au financement de nouvelles infrastructures majeures et de nouveaux espaces de recherche au Québec.

L'innovation : une exigence pour toutes les organisations

Le Québec finance, à même les fonds publics, un volume important de recherches qu'il importe de mettre à profit au bénéfice des Québécois et des Québécoises. La PQSI insiste sur l'importance de la valorisation de la recherche, de la liaison et du transfert technologique vers les entreprises, et de l'innovation dans les entreprises pour accroître la compétitivité du Québec.

L'harmonisation des politiques de gestion de la propriété intellectuelle est particulièrement propice à la mobilité des chercheurs et à leur collaboration par delà leur institution d'attache. Une politique consensuelle et universelle à cet égard peut doter le Québec d'un environnement de recherche et de valorisation reconnu et convoité et, de ce fait, procurer des avantages concurrentiels significatifs.

En matière d'innovation, le Ministère a :

- contribué au démarrage des quatre sociétés québécoises de valorisation de la recherche universitaire grâce à l'injection d'un capital initial de 50 millions de dollars par Valorisation-Recherche Québec, une corporation à but non lucratif créée en mars 1999 et ayant pour mandat de stimuler la recherche universitaire pour en accroître les retombées sur la société québécoise. Dans le cadre du troisième concours des projets structurants de VRQ, environ 25 millions de dollars ont été octroyés pour le financement de 15 projets;
- préparé un plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et établissements affiliés. Publié en juillet 2002, ce plan d'action reprend et approfondit les orientations et les balises en matière de propriété intellectuelle énoncées dans la PQSI. Des travaux sont actuellement en cours afin de proposer, en matière de gestion de la propriété intellectuelle, une démarche semblable générée par la recherche dans les ministères et organismes québécois;
- accordé un soutien à l'acquisition d'équipements par les centres collégiaux de transfert de technologie;
- renouvelé les conventions de subvention du CEFRIQ et du CIRANO, à la suite d'évaluations positives réalisées en 2000-2001. Le Ministère a également amorcé ou réalisé les évaluations en vue du renouvellement de celles du CQVB, du CERCA et du CQRDA;
- lancé le volet 3 du programme *Soutien à la valorisation de l'invention*. Dans le cadre de ce programme, une trentaine d'inventeurs ont reçu l'aide technique et financière nécessaire à l'avancement de leur projet d'invention.

RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

RAPPEL DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Un des volets de la démarche de modernisation de la fonction publique consiste, pour les ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique (LAP), à produire une déclaration de services aux citoyens. Conformément à ce cadre, le Ministère a élaboré une première *Déclaration de services aux citoyens* (DSC) en avril 2001.

La diligence, la clarté, la simplification, l'accessibilité en matière de services aux citoyens et aux entreprises sont autant d'attentes gouvernementales qui ont trouvé écho dans la conception de la déclaration du Ministère. La qualité de l'accueil, que ce soit en personne, au téléphone ou par écrit, est également au cœur de cette déclaration dont le texte intégral est présenté en annexe 4. La mission du Ministère, ses familles de services, la confidentialité avec laquelle les demandes sont traitées de même que l'information sur les modes d'accès au Ministère, complètent la DSC.

RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE PLURIANNUEL ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2001-2002

L'adoption de la LAP, en mai 2000, a instauré un nouveau cadre de gestion de l'administration gouvernementale établissant comme priorités le service aux citoyens, la gestion axée sur les résultats et le respect des principes de transparence et d'imputabilité. En vertu des dispositions de cette loi, chaque ministère et organisme est tenu d'élaborer une planification stratégique pluriannuelle⁴ qui inclut notamment des objectifs de résultats et des indicateurs qui permettent d'en mesurer l'atteinte.

Le plan annuel de gestion des dépenses, quant à lui, s'applique aux ministères et aux organismes budgétaires de l'administration gouvernementale. Il reflète la réalité budgétaire du portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le Ministère et les organismes budgétaires qui sont sous sa responsabilité. Ce document reprend, sur une base annuelle, certains axes d'intervention, orientations et objectifs qui ont été déterminés dans le plan stratégique pluriannuel; il y ajoute les actions déterminantes qui sont envisagées pour l'année de référence. Une reddition de comptes est faite annuellement par le biais du rapport annuel de gestion. Le tableau qui suit présente les choix envisagés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002*, en ce qui a trait aux orientations, axes d'intervention, objectifs et actions déterminantes.

⁴ La liste complète des orientations, axes d'interventions, objectifs, indicateurs et des résultats visés au terme du Plan stratégique 2001-2004 est présentée à l'annexe 5.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 — Assurer la mise en œuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

AXES D'INTERVENTION :	OBJECTIFS :
La responsabilité gouvernementale du Ministère dans le suivi de la Politique	Coordonner l'implantation et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation
La veille et la prospective	Fournir une vision complète et détaillée du système québécois de recherche et d'innovation, et guider son développement
La planification et l'évaluation	Adapter la Politique québécoise de la science et de l'innovation à un contexte en évolution Évaluer l'intervention gouvernementale en RSTI
La concertation gouvernementale	Assurer la synergie avec les ministères et les organismes partenaires en matière de recherche et d'innovation Inciter le gouvernement fédéral à collaborer sur une base d'équité pour le soutien à la recherche et à l'innovation
La liaison régionale	Susciter la participation de chacune des régions du Québec à l'essor du système de recherche et d'innovation, et ce, en tenant compte des particularités régionales
Le positionnement international	Accentuer la portée de l'action gouvernementale en matière de recherche et d'innovation sur le plan international

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 — Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir

AXES D'INTERVENTION :	OBJECTIFS :
L'appropriation de la science et de la technologie	Hausser le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises pour favoriser un meilleur exercice de leur citoyenneté
L'éthique de la science et de la technologie	Susciter la prise en charge des enjeux éthiques par les membres de la communauté scientifique, les décideurs et le grand public
La promotion des carrières scientifiques et technologiques	Susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques et technologiques, notamment celui des filles

ORIENTATION STRATÉGIQUE . 3 — Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international

AXES D'INTERVENTION :

Le soutien à la carrière des chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux

OBJECTIFS :

Soutenir la carrière des chercheurs et du personnel de recherche

La dotation d'infrastructures physiques

Contribuer à l'amélioration d'un environnement physique de qualité pour la recherche

L'organisation de la recherche

Accroître le rôle et l'impact des organismes québécois de subvention de la recherche

ORIENTATION STRATÉGIQUE . 4 — Stimuler l'innovation dans toutes les organisations

AXES D'INTERVENTION :

La valorisation de la recherche

OBJECTIFS :

Assurer l'appropriation, par les universités et leurs centres affiliés, des orientations de la Politique (PQSI) en propriété intellectuelle

Établir les balises de la gestion de la propriété intellectuelle au gouvernement

Le transfert des connaissances

Adapter le dispositif de liaison et de transfert

L'appui à l'innovation technologique

Améliorer l'infrastructure de soutien nécessaire à l'accompagnement des inventeurs

Améliorer les chances de survie et de développement des entreprises technologiques émergentes

Le soutien à l'innovation sociale

Développer, au sein du secteur public, la capacité de soutien à l'innovation sociale

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME DANS LE *PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2001-2002*

Le Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002 comprend, en outre, une section présentant les évaluations de programmes prévues, en établissant le lien avec le plan stratégique pluriannuel. Au Ministère, la fonction évaluation comporte deux volets, soit l'évaluation des programmes gérés par le Ministère et l'évaluation de l'intervention gouvernementale en RSTI.

Les programmes gérés par le Ministère

La création récente du Ministère a donné lieu à la mise sur pied de programmes et à la prise en charge de programmes qui existaient déjà. Les activités d'évaluation planifiées en 2001-2002 comprenaient la finalisation de la documentation des programmes, la préparation d'un plan triennal d'évaluation en lien avec la planification stratégique et le début de la réalisation de ce plan. L'évaluation de trois CLT était également prévue en 2001-2002.

L'évaluation de l'intervention gouvernementale en RSTI

Un mandat d'évaluation de l'intervention gouvernementale en RSTI étant conféré au Ministère par sa loi constitutive et par la Politique québécoise de la science et de l'innovation, un cadre d'évaluation devait être élaboré, en concertation avec les ministères concernés, afin de préciser la portée et les enjeux de l'évaluation des programmes et des mesures gouvernementales. De plus, l'élaboration de ce cadre d'évaluation et le développement d'indicateurs pertinents permettant d'apprécier les effets de l'intervention gouvernementale en matière de recherche et d'innovation étaient également au programme en 2001-2002.

RÉSULTATS AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le contexte

La publication de la Déclaration de services aux citoyens représente l'aboutissement d'un effort important d'analyse des produits et services du Ministère, des clientèles à qui ils sont destinés et, enfin, de la façon dont ils sont livrés par l'ensemble du personnel.

Au cours des mois qui ont précédé la publication de la DSC, plusieurs opérations ont été menées en ce sens. Le sous-ministre a lancé officiellement la démarche en ces mots :

Cette déclaration se veut une réaffirmation des valeurs fondamentales de la gestion publique. L'essence même de cette gestion publique est de servir la population. Il arrive que ce principe de base soit perdu de vue; chacun en a probablement fait l'expérience désagréable à un moment donné, comme citoyen utilisateur de services publics. Les obligations de la loi 82 [Loi sur l'administration publique] faites aux ministères et organismes en regard de la Déclaration de services aux citoyens procèdent donc d'une volonté gouvernementale que, sur une base constante, soient fournis aux citoyens et aux entreprises des services de qualité, d'accès simplifié, diligents et adaptés aux besoins et attentes.

L'exercice a d'abord consisté à réexaminer les produits et services du Ministère (ex. : la transmission d'information, l'octroi d'aide financière) et les mécanismes de livraison à sa clientèle. Cette première phase comprenait aussi une consultation du personnel de première ligne qui offre les produits et services. Les besoins et les attentes de la clientèle ont ainsi été davantage circonscrit; cela a permis de dégager des propositions d'indicateurs et de façons de faire. En parallèle, des contacts avec d'autres ministères dont les familles de produits et services s'apparentent à ceux du MRST ont confirmé des orientations envisagées en la matière.

Les constats de ces travaux préliminaires ont inspiré la réalisation de la première DSC du Ministère :

- Comme son nom l'indique, la DSC s'adresse en premier lieu aux citoyens. Or, de par la nature même des activités du Ministère, le personnel est appelé à interagir occasionnellement avec les citoyens ou la population en général. C'est le cas, par exemple, des inventeurs, des chercheurs ou des étudiants qui, comme « personnes physiques », communiquent avec le personnel du Ministère pour diverses requêtes.
- La déclaration s'adresse aussi aux entreprises. Or, les entreprises privées à but lucratif ne constituent pas un large segment de la clientèle du Ministère. Un exemple d'interaction avec ce type de clientèle pourrait être le processus de délivrance de visas d'accès à des mesures fiscales. Toutefois, le Secrétariat à la réforme administrative a confirmé que la définition d'« entreprises » doit être prise au sens large et inclure les organismes à but non lucratif. Ces entités constituent un large segment de la clientèle du Ministère. Ainsi, les CLT, les CCTT, les associations telles l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ), l'ACFAS sont autant d'organismes visés par la déclaration ministérielle de services aux citoyens.
- En vertu de la législation, les personnes morales dites « de droit public » (ministères, organismes d'état, fonds subventionnaires, hôpitaux, établissements d'enseignement) seraient exclues du périmètre d'application de la DSC. Toutefois, le Ministère considère que la prestation de services offerts à ses interlocuteurs, clients ou partenaires s'inscrit dans les objectifs visés par la déclaration faite aux citoyens et aux entreprises.

La déclaration a essentiellement pour objet d'indiquer ce à quoi les citoyens et les entreprises peuvent s'attendre lorsqu'ils entrent en contact avec le Ministère. La diligence, la clarté de l'information sur les services, l'accessibilité à ces derniers, la simplicité de la prestation de services, la courtoisie et la confidentialité sont des priorités. En définitive, les employés du Ministère s'engagent à accueillir leurs clientèles comme ils souhaitent eux-mêmes être accueillis à titre de citoyens.

Les interactions du personnel du Ministère avec les citoyens et les représentants d'entreprises passent par différents modes : rencontres, appels téléphoniques, courrier, et courrier électronique.

La DSC établit des objectifs quantitatifs et qualitatifs vis-à-vis l'un ou l'autre de ces modes d'interaction, par exemple : un accueil courtois; les retours d'appel dans un délai d'un jour ouvrable; des touches « 0 » qui acheminent directement l'appel à une personne ressource; des accusés de réception à des courriers électroniques dans un délai de deux jours ouvrables; des accusés de réception à des demandes transmises par courrier dans un délai de cinq jours ouvrables; des délais de décision de vingt jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète.

Dans un commentaire du Secrétariat à la réforme administrative de mars 2001 sur le projet de DSC du Ministère, celui-ci a été qualifié de très bon puisque centré sur les objectifs de services.

Les résultats

Au cours de la première année d'application de la Loi sur l'administration publique, les efforts du Ministère ont porté particulièrement sur la sensibilisation et la formation du personnel. En début d'exercice, le sous-ministre a rencontré le personnel de chacune des unités. Ces rencontres ont permis aux unités de faire le point sur leurs réalités respectives au regard de la DSC, et au sous-ministre de souligner l'importance qu'il accorde au respect de ses objectifs.

Afin d'aider le personnel à rencontrer et à dépasser les standards fixés en matière de téléphonie et de courrier électronique, plusieurs messages de gestion de ces interfaces ont été diffusés sur l'Intranet du Ministère. De plus, des « capsules » d'information sont à la disposition du personnel en permanence sur ce site. La Direction de l'administration, par le biais de son Service des ressources matérielles et de son Service de l'informatique, a aussi assuré l'accompagnement individuel du personnel du Ministère. Le Service des ressources humaines et les gestionnaires ont mis l'accent sur la sensibilisation des nouveaux employés aux objectifs de la DSC.

Par ailleurs, le développement du Système ministériel de suivi des interventions (SMSI), système informatisé de suivi de la correspondance et des interventions réalisées par le Ministère avec ses clients et partenaires, s'est poursuivi au cours de 2001-2002. Ce système constituera, à terme, l'épine dorsale du suivi en matière des diverses demandes écrites faites au Ministère, notamment en ce qui a trait aux délais d'accusés de réception et de significations des décisions à la clientèle.

Bien que le SMSI ne soit pas encore pleinement fonctionnel pour garantir une reddition de comptes systématique, des données provisoires illustrent un bon degré d'atteinte des objectifs inscrits à la DSC. Par exemple, sur un échantillonnage d'une trentaine de demandes adressées au sous-ministre par des clients ou partenaires, 91,2 % des accusés de réception ont été transmis dans le délai visé de cinq jours ouvrables. Par ailleurs, en mars 2001, un examen du délai de réponse aux entreprises qui ont obtenu un certificat ou un visa à l'égard des mesures fiscales pour lesquelles le Ministère s'assure de la conformité des requêtes montre que la décision a été prise dans un délai moyen de 18 jours ouvrables. Pareil examen, en novembre 2000, accusait un délai de 24 jours ouvrables.

Mais en cette première année d'implantation de la DSC, le Ministère a cependant choisi de mettre l'accent sur l'un des volets de sa déclaration, à savoir l'accueil téléphonique de la clientèle, et pour cause. Selon le sondage sur l'amélioration des services gouvernementaux, Les citoyens d'abord, édition 2000, réalisé pour le compte de l'Institut d'administration publique du Canada, le téléphone demeure « la voie du citoyen », le moyen qui représente encore le point d'accès « le plus frustrant bien qu'il soit le plus utilisé ».

Le point culminant des efforts du Ministère dans la sensibilisation et la formation de son personnel à cet égard fut le sondage destiné à mesurer le degré d'atteinte des objectifs de la DSC. Le sondage téléphonique, effectué auprès de l'ensemble du personnel du Ministère (170 employés à rejoindre), a été réalisé en février 2002 par un technicien externe spécialisé en cette matière. Globalement, les personnes rejointes directement ou par boîte vocale ont atteint à 100 % l'objectif de réponse dans un délai maximal de quatre sonneries, se sont nommées dans 94,5 % des cas, ont signalé à 83 % dans leur message vocal, le cas échéant, que la touche « 0 » donnait la possibilité de parler à quelqu'un aux heures où le personnel est généralement accessible, et la touche « 0 » a effectivement permis de parler à quelqu'un dans 71,8 % de ces cas. Une proportion de 75 % des messages laissés dans les boîtes vocales ont fait l'objet d'un retour d'appel dans un délai de 24 heures. Le personnel de secrétariat a répondu en se nommant dans un délai maximal de quatre sonneries dans 97,1 % des cas, et a nommé également la direction ou le bureau du gestionnaire responsable dans 71,4 % des cas. Au total, 95,3 % de l'ensemble des personnes ont été rejointes et ont répondu de façon jugée courtoise dans un délai inférieur à 24 heures.

Le Ministère assure la présence de téléphonistes-réceptionnistes dans ses deux points de service de Québec et de Montréal, autant pour l'accueil au comptoir que pour la réception des appels téléphoniques aux numéros généraux ou sans frais du Ministère.

Le prochain exercice financier sera l'occasion de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'amélioration des services aux citoyens.

PLAN STRATÉGIQUE ET PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

La présente section expose les résultats au regard des orientations, axes d'intervention et objectifs de la planification stratégique, ainsi que des actions déterminantes qui ont été envisagées dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002*. Le Ministère ayant connu sa première année de pleine activité en 2001-2002, aucune cible n'avait été fixée pour cette période; l'année qui vient de se terminer constituera la référence pour bon nombre d'indicateurs qui sont présentés ci-après. Malgré de légères modifications apportées à la formulation de certains indicateurs, afin d'en faciliter la mesure et de les rendre plus concrets et mieux adaptés, en essence, ceux-ci demeurent les mêmes.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

1 — Assurer la mise en œuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

AXE D'INTERVENTION 1.1

LA RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE DU MINISTÈRE DANS LE SUIVI DE LA POLITIQUE

OBJECTIF

Coordonner l'implantation et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

INDICATEUR:

Nombre de mesures structurantes de la Politique mises en œuvre

RÉSULTAT:

Au 31 mars 2002, environ 66 % des mesures structurantes de la Politique (25/38) étaient mises en œuvre à des degrés divers

ACTION DÉTERMINANTE:

Implantation et suivi, avec les partenaires, des mesures structurantes

COMMENTAIRES:

- La réalisation d'un portrait de l'implantation de la PQSI fut produit au 30 octobre 2001, puis un second au 31 décembre 2001; ces documents sont à la disposition des employés du Ministère.
- Un premier bilan annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PQSI a été rédigé; il rend compte de l'ensemble des réalisations observées au cours de ses quinze premiers mois d'existence. Ce document sera publié en juin 2002⁵.

29

AXE D'INTERVENTION 1.2

LA VEILLE ET LA PROSPECTIVE

OBJECTIF

Fournir une vision complète et détaillée du système québécois de recherche et d'innovation et guider son développement

INDICATEUR:

Nombre de produits et services, et clientèles rejointes

RÉSULTATS:

- Plusieurs fiches d'information stratégique furent produites, dont des fiches descriptives de chacune des régions du Québec
- Un bulletin électronique ciblé RSTI est en cours d'élaboration
- Ces produits et services sont accessibles à l'ensemble des employés du MRST, via l'Intranet du Ministère

ACTION DÉTERMINANTE:

Poursuite de l'implantation d'un système de veille au Ministère

COMMENTAIRES:

- Un projet pilote d'un système de veille fut achevé en juin 2001 et une évaluation fut déposée en septembre de la même année; les conclusions ont mené à l'abandon de ce projet pour les phases ultérieures.
- La création d'une direction dédiée à l'information stratégique et à la prospective a conduit à une réorientation des activités de veille, mettant l'accent sur des activités plus ciblées.

⁵ Cette publication se trouve à l'adresse électronique suivante:
www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/publications/pdf/bilan.pdf

- Les fiches d'information stratégique couvraient une variété de sujets tels la structure industrielle des dépenses de R-D des entreprises, le personnel affecté à la recherche industrielle, les grandes tendances en science et technologie au Québec, et l'enquête sur l'innovation dans le secteur de la fabrication.
- Les fiches descriptives de chacune des régions du Québec font un survol des outils de développement régional (plan stratégique régional et entente cadre). Elles présentent, notamment, les ressources consacrées à l'innovation, les collaborations entre les divers acteurs de l'innovation, l'environnement global en science et technologie, et les créneaux qui les caractérisent. Elles servent de référence pour les interventions en région.

AXE D'INTERVENTION 1.3

LA PLANIFICATION ET L'ÉVALUATION

OBJECTIF

Adapter la Politique québécoise de la science et de l'innovation à un contexte en évolution

30

INDICATEUR:

Nombre de documents thématiques produits

RÉSULTAT:

Plusieurs documents internes ont été produits, portant sur des sujets tels:

- la propriété intellectuelle issue de la recherche universitaire
- les frais indirects de la recherche
- les relations intergouvernementales canadiennes
- l'éthique de la recherche

ACTION DÉTERMINANTE:

Production de documents thématiques d'action pour compléter la PQSI

COMMENTAIRES:

- Bien que cet objectif prendra tout son sens à moyen terme, le Ministère documente actuellement les principaux concepts d'innovation et étudie les divers systèmes d'innovation existants, notamment, en Europe et aux États-Unis.
- Le Ministère a élaboré un Plan d'action pour la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche, à la suite de consultations auprès des acteurs québécois majeurs à cet égard (voir axe d'intervention 4.1).
- Plusieurs documents ont été produits afin de préparer des rencontres interministérielles et de proposer une position gouvernementale dans le dossier des frais indirects de la recherche.

OBJECTIF

Évaluer l'intervention gouvernementale en recherche et en innovation

INDICATEUR:

Développement d'un cadre de référence pour l'évaluation en RSTI

RÉSULTAT:

Le cadre de référence est élaboré

ACTION DÉTERMINANTE:

Développement d'un cadre de référence pour l'évaluation en RSTI

COMMENTAIRES:

- Le Comité de direction du Ministère a adopté, le 23 janvier 2002, la Stratégie d'évaluation de l'intervention gouvernementale en RSTI; cette stratégie d'évaluation tient lieu de cadre de référence.
- Quatre projets d'évaluation ont découlé de cette stratégie d'évaluation de l'intervention gouvernementale en RSTI, dont trois débiteront en 2002-2003.

AXE D'INTERVENTION 1.4

LA CONCERTATION GOUVERNEMENTALE

OBJECTIF

Assurer une synergie avec les ministères et les organismes partenaires en matière de recherche et d'innovation

INDICATEUR:

Nombre de mécanismes de concertation en opération

RÉSULTAT:

Participation à une dizaine de mécanismes de concertation

ACTION DÉTERMINANTE:

Coordination interministérielle

COMMENTAIRES:

- Avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Régions (MR): élaboration d'une Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines.
- Avec le MAPAQ, le ministère de l'Environnement (MENV), le MR et le ministère des Transports (MTQ): négociation d'une action concertée en sciences et technologies marines en collaboration avec le FQRNT.
- Avec le MAPAQ: préparation, participation et suivi du Rendez-vous des décideurs en agriculture et agroalimentaire, et définition d'une approche pour l'établissement d'un créneau d'excellence en agroalimentaire.
- Avec le MAPAQ, l'UPA et le MENV: renouvellement de la convention de fondation de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), une corporation de recherche à but non lucratif constituée en mars 1998.
- Mise sur pied de l'Observatoire-réseau du système d'innovation québécois avec les partenaires concernés, soit le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), le Conseil de la science et de la technologie (CST), le MR, l'Observatoire des sciences et des technologies (OST), l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les fonds subventionnaires québécois de la recherche.

- *Programme Cap sur la science* ainsi que le projet de l'*Année de la science*, définis en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et d'autres ministères.
- Liens réguliers avec le MEQ et avec le MCC pour le suivi d'une trentaine de dossiers conjoints.
- Travail de soutien mené avec le MIC et le ministère des Finances pour développer le plan de redressement du CRIQ.
- Mise sur pied du Consortium OURANOS sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, avec des partenaires dont le MENV et le ministère de la Sécurité publique.

OBJECTIF

Inciter le gouvernement fédéral à collaborer sur une base d'équité pour le soutien à la recherche et à l'innovation

INDICATEUR:

Obtention de fonds additionnels du fédéral au Québec

RÉSULTAT:

- Obtention de 173,4 millions de dollars du fédéral dans le cadre du concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)
- Dossier sur les frais indirects de la recherche en négociation

ACTION DÉTERMINANTE:

Représentations auprès du gouvernement fédéral

COMMENTAIRES:

- Lors du dernier concours de la FCI, le Québec a reçu 173,4 millions de dollars sur les 227 millions de dollars de projets que le Québec avait soumis. Les sommes reçues permettront la mise en œuvre de 50 projets au Québec, et de 4 projets inter-provinciaux (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Ontario et Terre-Neuve). L'enveloppe totale du troisième concours de la FCI était de 588,3 millions de dollars pour l'ensemble du Canada.
- Le Ministère a assumé l'organisation de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres chargés de la recherche, de la science et de la technologie, qui s'est tenue en septembre 2001 à Québec. Cette rencontre a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés, d'explorer les orientations futures et de cerner les actions à entreprendre en matière de RSTI. Un énoncé de la position du Québec fut préparé à cet effet.
- Le Ministère a aussi été étroitement lié à la préparation d'une rencontre des sous-ministres, en avril 2002, et de celle des ministres, qui a suivi en juin 2002.
- En parallèle, un groupe de travail interministériel (MEQ-MSSS-MRST) a constitué un dossier technique sur les frais indirects de la recherche en vue de formuler les représentations appropriées auprès du gouvernement fédéral.
- À l'initiative du Québec, le fédéral a renouvelé sa participation financière, pour cinq ans, au programme de recherche interne de l'Institut national d'optique (INO), ce qui représente 25 millions de dollars.
- Le Ministère a participé à la constitution du consortium OURANOS, sous l'égide de VRQ, en collaboration avec Environnement Canada.
- Lors du second concours de Génome Canada, le Québec a obtenu, par le biais de Génome Québec, 46 des 92 millions de dollars octroyés.

AXE D'INTERVENTION 1.5

LA LIAISON RÉGIONALE

OBJECTIF

Susciter la participation de chacune des régions du Québec à l'essor du système de recherche et d'innovation, et ce, en tenant compte des particularités régionales

INDICATEUR :

Nombre d'initiatives de concertation en RSTI appuyées par le MRST

RÉSULTAT :

Participation du Ministère à :

- 60 réunions de conférences administratives régionales (CAR)
- 37 réunions de CAR économique
- 26 réunions dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources
- 13 comités en marge des fonds de développement régionaux

ACTION DÉTERMINANTE :

Participation aux conférences administratives régionales (CAR)

COMMENTAIRES :

- Participation assidue du Ministère aux CAR et aux comités qui en découlent, de même qu'aux actions menées par les conseils régionaux de développement (CRD) et les conseils régionaux de concertation et de développement (CRCDD).

ACTION DÉTERMINANTE :

Identification et soutien de projets majeurs

COMMENTAIRES :

- Préparation d'avis adressés au Bureau de la Capitale nationale sur les projets analysés aux comités aviseurs régionaux du Fonds de diversification économique des régions. Il en va de même pour les projets étudiés par les comités de coordination créés par la Stratégie de développement économique des régions ressources.
- Mise en place de trois observatoires régionaux (Bas-Saint-Laurent, Mauricie et Estrie).
- Analyse de nombreux projets (15 en vigueur, 8 en phase d'appropriation et une quarantaine en élaboration) et ententes spécifiques (14 en vigueur et 26 en négociation) avec les instances régionales.
- Dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics, 8 projets d'investissement en région ressource furent autorisés par le Conseil du trésor.

AXE D'INTERVENTION 1.6

LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL

OBJECTIF

Accentuer la portée de l'action gouvernementale en matière de recherche et d'innovation sur le plan international

INDICATEUR :

Nombre de projets et d'événements internationaux soutenus par le MRST

RÉSULTAT :

19 événements internationaux soutenus par le MRST

ACTION DÉTERMINANTE:

Identification des ententes de coopération actives et prioritaires

COMMENTAIRES:

- Contribution à la détermination des projets prioritaires pour la Commission mixte Québec-Wallonie-Bruxelles, pour le Groupe de travail Québec-Mexique et pour le Groupe de travail Québec-Bavière.
- Participation au choix des domaines prioritaires pour la Flandre et pour la Commission permanente France-Québec.
- Entente de coopération signée avec le *British Council* du Royaume-Uni en science et technologie.
- Entente Québec-New York résultant de l'initiative du Ministère avec le *New York State Office of Science, Technology & Academic Research* (NYSTAR) sur la coopération scientifique et technologique.
- Organisation d'une mission à Atlanta en aéronautique.
- Lancement du premier *Prix France-Québec* sur l'innovation technologique.

ACTION DÉTERMINANTE:

Participation aux rencontres technologiques internationales

COMMENTAIRES:

- Organisation, en juin 2001, sous l'égide du MAPAQ et du MRST, d'une délégation, constituée d'une vingtaine d'entreprises et organismes provenant de toutes les filières agro-alimentaires québécoises, à une rencontre technologique en France portant sur la technologie française en matière de traçabilité des aliments.
- Organisation, financement et participation, en collaboration avec quelques partenaires dont le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de France, à la *Rencontre technologique France-Québec sur la sécurité des transactions électroniques* tenue à Québec et à Montréal.
- Réalisation de la mission du ministre délégué David Cliche en Europe (Flandre, Bruxelles, Wallonie, Bavière, France).
- Apport au contenu, à l'organisation et au financement du *Séminaire sur la coopération Europe-Canada-Québec* organisé par l'Union européenne et tenu à l'Agence spatiale canadienne.
- Participation financière du Ministère pour la tenue d'une rencontre en Catalogne en matière de santé, ainsi que pour la définition des thèmes et des domaines dans lesquels une coopération Catalogne-Québec est susceptible d'être profitable.
- Financement, par le Ministère, de la présence de chercheurs universitaires québécois à une rencontre portant sur les sciences sociales en Wallonie.
- Élaboration, en collaboration avec le MRI, de la programmation du volet technologique des rencontres avec le ministre catalan, M. Andreu Mas-Colell, et sa délégation, qui se sont tenues dans les villes de Québec et Montréal. Le Ministère a, en outre, préparé un mini séminaire sur la stratégie québécoise de développement scientifique et technologique à laquelle a participé la délégation catalane.
- Détermination, en collaboration avec un comité incluant le MIC, le MSSS et le FRSQ, des thématiques abordées ainsi que des personnes qui participeront à la *Rencontre technologique sur l'imagerie médicale* qui se tiendra en juin 2002 en France.
- Soutien au *Symposium sur les industries du savoir* (Poitiers).
- Participation à la mission du ministre délégué à l'Économie, au Transport et à la Technologie de l'État de Bavière, M. Hans Spitzner.
- Participation à la rencontre du Groupe franco-québécois de coopération économique sur la programmation des rencontres technologiques.

ACTION DÉTERMINANTE:

Participation à l'évènement
Québec-New York 2001

COMMENTAIRES:

- Signature d'une entente avec le Commissariat et versement du financement pour la tenue de l'évènement.
- Apport au contenu scientifique du *Québec-on-Hudson*, activité qui a lancé l'évènement Québec-New York 2001, alors qu'une flottille de voiliers aux couleurs du Québec prenait le départ pour New York, avec escale dans certaines villes du Québec et de l'État de New York.
- Production et validation de l'exposition *Québec Wise, Closer than you think... More advanced than you can imagine*: véritable vitrine technologique du savoir-faire et du génie québécois, cette exposition avait pour but de présenter 32 technologies vedettes du Québec, étonnantes par leur avancement et leur pertinence pour le marché de New York. Elle mettait en évidence quatre pôles d'excellence du Québec: les télécommunications, l'optique et la géomatique; les inforoutes et le multimédia; les transports, les ressources et l'énergie; les biotechnologies, la pharmacutique et la santé.
- Organisation de la soirée des diplômés des universités québécoises vivant à New York et du séminaire sur les nanotechnologies à l'Université Columbia, préparé conjointement avec la Délégation générale du Québec à New York, les universités québécoises et Nano-Québec.
- À la suite des évènements du 11 septembre 2001, l'exposition technologique n'a pu avoir lieu. Cependant, les deux autres évènements ont été reprogrammés pour avril 2002.

35

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir

AXE D'INTERVENTION 2.1

L'APPROPRIATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

OBJECTIF

Hausser le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises pour favoriser un meilleur exercice de leur citoyenneté

INDICATEUR:

Nombre d'actions de diffusion dans le cadre des programmes et des activités du MRST et nombre de personnes rejointes

RÉSULTAT:

- 86 activités de diffusion dans le cadre des programmes et des activités du MRST
- 427 000 personnes rejointes

ACTION DÉTERMINANTE:

Activités régulières de diffusion de l'information scientifique

COMMENTAIRES:

- Nomination de cinq lauréats des Prix du Québec dans le domaine scientifique et conception de la brochure intitulée *Mise en candidature des Prix du Québec 2002* dans le domaine scientifique ainsi que du Répertoire des lauréats du XX^e siècle.
- Soutien financier au projet spécifique de l'ACFAS en accroissement de la notoriété de ses activités. À ce sujet, l'ACFAS s'est vu octroyer une subvention de 100 000 \$ en 2000-2001 et une autre de 100 000 \$ pour l'année 2001-2002.
- Ébauche d'un plan d'action afin d'inciter les producteurs de sciences et technologies à diffuser davantage.
- Reconstitution du protocole franco-québécois pour le soutien à la revue *Médecine/Sciences*, une revue internationale de biologie et de médecine de langue française, ainsi qu'à son plan de soutien quinquennal. Le Ministère finance la revue *Médecine/Sciences* à raison de 159 900 \$ par an.
- Programme de soutien à la tenue de congrès scientifiques : 82 projets soutenus financièrement et encadrement de gestion de 72 congrès approuvés en 2000-2001.
- Tenue de la rencontre *Science et société* à l'intention des étudiants de niveau collégial organisée, entre autres, en concertation avec le CNRS et le MRI.

ACTION DÉTERMINANTE:

Tenue des expositions technologiques *Tout simplement génial!* et *Science en folie*

COMMENTAIRES:

- *Tout simplement génial!* est une exposition consacrée à l'innovation technologique qui a été présentée à Québec et à Montréal en 2001. Réalisé en collaboration avec plusieurs ministères et organismes, cet événement visait avant tout à mettre en lumière des secteurs technologiques d'avant-garde, qu'il s'agisse de géomatique, d'aéronautique, de télécommunications, d'optique, de multimédia, d'énergie ou de biotechnologies. Plus de 15 000 personnes à Québec et 17 000 à Montréal, ont eu l'occasion de découvrir et d'apprécier ce que le Québec fait de mieux en matière de technologies. Le Ministère a transféré des éléments de l'exposition et la gestion du site Internet à la Fondation J.-A.-Bombardier qui présentera l'exposition *Le Québec technologique, Tout simplement génial! Concept 2* jusqu'au 2 février 2003.
- L'événement *Science en folie*, tenu dans le cadre d'Expo Québec, est une exposition qui proposait une approche ludique, mais également éducative, visant à intéresser davantage aux sciences les jeunes de 5 à 12 ans, et à développer chez eux une culture scientifique. Cette exposition a rejoint plus de 225 000 personnes.

ACTION DÉTERMINANTE:

Mandat confié au CST de mettre en place le groupe d'échanges sur la culture scientifique

COMMENTAIRES:

- Le mandat de mettre en place le groupe d'échanges sur la culture scientifique fut transformé en l'établissement d'un bilan de situation de même qu'en la mise sur pied d'un comité conseil.

AXE D'INTERVENTION 2.2

L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

OBJECTIF

Susciter la prise en charge des enjeux éthiques par les membres de la communauté scientifique, les décideurs et le grand public

INDICATEUR:

Pourcentage de réalisation des moyens mis en place pour assurer la prise en charge des enjeux éthiques

RÉSULTAT:

Réalisation des deux actions pour assurer la prise en charge des enjeux éthiques

ACTION DÉTERMINANTE:

Mise en place de l'Institut international de recherche en éthique biomédicale

COMMENTAIRES:

- La convention de l'Institut international de recherche en éthique biomédicale (IIREB) a été ratifiée le 24 mai 2001. Le lancement officiel de l'IIREB aura lieu lors du congrès de l'ACFAS le 16 mai 2002. Sa création reflète la volonté du Québec de s'ouvrir sur le monde et de faire profiter à ses citoyennes et citoyens des résultats de la recherche en éthique biomédicale. La première subvention de 100 000 \$ provenant du Ministère a été versée en juillet 2001 et la seconde le sera en avril 2002.
- Des analyses diverses concernant la structure, la mission, le mandat et le financement de l'IIREB furent entreprises.

ACTION DÉTERMINANTE:

Mandat confié au CST de mettre en place une commission de l'éthique de la science et de la technologie

COMMENTAIRES:

- La création, le 22 novembre 2001, de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, qui relève du CST, démontre l'importance pour le gouvernement du Québec de susciter une réflexion publique sur les grands enjeux éthiques que soulève l'activité scientifique au XXI^e siècle.
- Les membres de la Commission ont été nommés et les mandats approuvés par le Conseil d'administration du CST.

AXE D'INTERVENTION 2.3

LA PROMOTION DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

OBJECTIF

Susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques et technologiques, notamment celui des filles

INDICATEUR:

Nombre d'organismes et d'entreprises menant des activités de promotion des carrières

RÉSULTAT:

370 organismes et entreprises menant des activités de promotion des carrières dans le cadre de projets financés par le Ministère

Nombre d'actions de promotion des carrières menées auprès des jeunes et nombre de personnes rejointes

75 actions de promotion des carrières menées auprès des jeunes et 515 000 personnes rejointes, dont 300 000 jeunes

Nombre de projets et nombre de filles rejointes

Des 75 actions de promotions, quatre touchent directement les filles; il s'agit de *Excellence Science*, *Duo électrisant*, *Chapeau, les filles et Les Scientifiques*. L'ensemble des actions de promotion a permis de rejoindre 150 000 jeunes filles

ACTION DÉTERMINANTE:

Activités de promotion des carrières scientifiques

COMMENTAIRES:

- Conception du programme *Cap sur la science* et d'un volet d'*Aide à la relève* axé sur les défis d'étudiants en science et génie. Acceptation de 15 nouveaux projets pour le programme *Aide à la relève* et encadrement de 32 projets.
- Élaboration du concept de l'*Année de la science*, qui devrait se dérouler en 2004-2005.
- Apport d'une aide technique à l'émission *Les Débrouillards*. Pour sa part, la série télévisée *Comment c'est fait?* bénéficia également d'une aide technique jumelée à un soutien financier. Finalement, un soutien à la recherche fut apporté pour les émissions de la série *Les voyageurs de la Nouvelle-France*.
- Soutien à une dizaine de concours dont *Chapeau les filles*, *Excelle Science* et *Science on tourne*, *La Science se livre* et *La Science avec un grand L*.
- Signature d'une entente spécifique sur la promotion de la science et de la technologie (ST), des formations et des carrières dans ces secteurs pour la région de Montréal par le Conseil régional de développement de l'île de Montréal, le MCC, le MEQ et le MRST. De plus, une entente spécifique pour la région de Québec concernant l'appropriation de la ST, des formations et des carrières dans ces secteurs a également été conclue.
- Participation à divers groupes de travail et comités: *Politique jeunesse*, Comité interministériel pour l'harmonisation des activités éducatives destinées au réseau scolaire, Comité organisateur *Science et Société*, et *Table de la relève en science et technologie* de la Chambre de commerce de Québec.
- Soutien aux organismes majeurs: neuf conseils de loisir scientifique se sont ajoutés cette année, et un organisme s'est retiré. Quatre organismes, déjà reconnus, se virent accorder une augmentation de leurs subventions.
- Participation à quatre salons éducation/formation et au colloque de l'Association des professeurs de science du Québec.

ACTION DÉTERMINANTE:

Poursuite des travaux du Comité interministériel sur le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique

COMMENTAIRES:

- Rédaction d'un état de situation.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

3

Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international

AXE D'INTERVENTION 3.1

LE SOUTIEN À LA CARRIÈRE DES CHERCHEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

OBJECTIF

Soutenir la carrière des chercheurs et du personnel de la recherche

INDICATEUR:

Mécanismes pour le dégagement de tâches d'enseignement déterminés

RÉSULTAT:

Programme pour le dégagement d'enseignement des chercheurs de collège approuvé

ACTION DÉTERMINANTE:

Détermination de mécanismes de dégagement de tâches d'enseignement

COMMENTAIRES:

- Approbation, en octobre 2001, du *Programme pour le dégagement d'enseignement des chercheurs de collège en 2001-2002*, et octroi de 1 million de dollars au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies pour la gestion de ce programme. Ce programme permettra de dégager une vingtaine de professeurs afin qu'ils prennent part à des activités de recherche dans le milieu collégial.

AXE D'INTERVENTION 3.2

LA DOTATION D'INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

OBJECTIF

Contribuer à l'amélioration d'un environnement physique de recherche

INDICATEUR:

Montant d'investissement consenti pour les infrastructures financées par les gouvernements

RÉSULTAT:

120,88 millions de dollars inscrits au Plan triennal d'immobilisation

ACTION DÉTERMINANTE:

Coordination interministérielle de la priorisation des projets d'infrastructures

COMMENTAIRES:

- Obtention, dans le cadre du *Discours sur le budget 2002-2003*, d'une enveloppe de quelque 100 millions de dollars dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP), s'ajoutant aux 250 millions de dollars déjà disponibles pour des projets d'infrastructures.
- Augmentation, le 6 mars 2002, de l'enveloppe du Programme d'appui au financement d'infrastructures (PAFI) d'un montant de 96,9 millions de dollars par le Conseil des ministres afin d'accroître la participation financière du Québec aux projets québécois retenus dans le cadre du concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

- Inscription de 19 projets au *Plan triennal d'immobilisation 2001-2004* du Ministère (13 PAIP et 6 PAFI) pour un montant total de 120,88 millions de dollars.
- Présentation, à la fin mars 2002, de sept projets en vue de leur inscription au *Plan triennal d'immobilisation 2001-2004* du Ministère, pour un montant de 41,99 millions de dollars (PAFI-PAIP) et de 25 millions de dollars (PAFI).
- Présidence du comité de gestion interministériel sur les projets d'infrastructure soumis à la FCI, lequel a établi les priorités quant aux projets à présenter au concours 2002 de la FCI.
- Mise en place du nouveau mécanisme de concertation interministériel *Recherche Québec* une initiative du Ministère, et organisation de l'annonce officielle de sa création en novembre 2001.

AXE D'INTERVENTION 3.3

L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

OBJECTIF

Accroître le rôle et l'impact des organismes québécois de subvention de la recherche

INDICATEUR :

Modifications législatives mises en vigueur

RÉSULTAT :

Modifications en vigueur

ACTION DÉTERMINANTE :

Élaboration des modifications législatives à l'égard des fonds subventionnaires québécois

COMMENTAIRES :

- Adoption du projet de loi 33, le 21 juin 2001, modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie afin de permettre la transformation des fonds subventionnaires québécois de la recherche, de même que l'harmonisation de leurs actions.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Stimuler l'innovation dans toutes les organisations

AXE D'INTERVENTION 4.1

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

OBJECTIF

Assurer l'appropriation, par les universités et leurs centres affiliés, des orientations de la Politique (PQSI) en matière de propriété intellectuelle

INDICATEUR

Degré de conformité des politiques de propriété intellectuelle harmonisées aux principes de la Politique

RÉSULTAT :

Un plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements affiliés a été préparé. Le degré de conformité des politiques de propriété intellectuelle harmonisées aux principes sous-jacents sera donc évalué l'an prochain

ACTION DÉTERMINANTE:

Définition d'un plan de mise en œuvre

COMMENTAIRES:

- Réalisation, par le comité d'implantation de la politique de propriété intellectuelle dans les établissements universitaires, du *Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche*⁶ (publication en juillet 2002), après consultation auprès de six organismes et intervenants représentatifs du milieu.

AXE D'INTERVENTION 4.1

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

OBJECTIF

Établir les balises de la gestion de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement

INDICATEUR:

Adoption d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle dans les ministères et les organismes

RÉSULTAT:

Plan d'action pour l'élaboration d'un cadre de gestion élaboré et présenté au Comité de direction du Ministère

41

ACTION DÉTERMINANTE:

Élaboration d'une politique gouvernementale sur la gestion de la propriété intellectuelle

COMMENTAIRES:

- Le choix de l'indicateur a été modifié. Il n'est plus question de l'élaboration d'une politique gouvernementale, mais bien d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle dans les ministères et les organismes.
- Le plan d'action pour l'élaboration d'un cadre de gestion a été présenté au Comité de direction du Ministère.
- Des rencontres ont eu lieu avec les principaux partenaires concernés (ISQ, MEQ, MIC, MCC, MSSS, MTQ, MAPAQ, MRN), et les travaux se poursuivent.

AXE D'INTERVENTION 4.2

LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

OBJECTIF

Adapter le dispositif de liaison et de transfert

INDICATEUR:

Convention révisée de deux CLT

Plan de redressement du CRIQ élaboré

RÉSULTAT:

Révision des conventions effectuée

Plan de redressement élaboré

⁶ Cette publication se trouve à l'adresse électronique suivante:
www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/publications/pdf/plan_pi.pdf

ACTION DÉTERMINANTE :

Révision des conventions de subvention des centres de liaison et de transfert

COMMENTAIRES :

- Cette année, à la suite d'évaluations positives réalisées en 2000-2001, le Ministère a révisé les conventions du CEFRIQ et du CIRANO, et a octroyé une majoration de 20 % de leur financement. Le financement quinquennal pour le CEFRIQ et le CIRANO s'établit respectivement à 7,8 millions de dollars et 7,5 millions de dollars.
- Le Ministère a également, en 2001-2002, amorcé ou réalisé les évaluations en vue du renouvellement des conventions de subvention de trois CLT soit le CQVB, le CERCA et le CQRDA.

ACTION DÉTERMINANTE :

Suivi du recentrage de la mission du CRIQ

COMMENTAIRES :

- Suivi effectué auprès du CRIQ, dans le cadre des activités de recentrage sur sa mission. Le plan de redressement du CRIQ est élaboré, et sera présenté à la ministre en juin 2002.

AXE D'INTERVENTION 4.3

L'APPUI À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

OBJECTIF

Améliorer l'infrastructure de soutien nécessaire à l'accompagnement des inventeurs

INDICATEUR :

Nombre d'inventeurs soutenus

RÉSULTAT :

Une trentaine d'inventeurs soutenus

ACTION DÉTERMINANTE :

Support à l'avancement d'un projet de valorisation d'une invention

COMMENTAIRES :

- Une trentaine de projets de valorisation d'une invention furent soutenus financièrement, et plusieurs autres sont à l'étude.

OBJECTIF

Améliorer les chances de survie et de développement des entreprises technologiques émergentes

INDICATEUR :

Nature et nombre d'outils d'accompagnement créés

RÉSULTAT :

Création de trois outils d'accompagnement

ACTION DÉTERMINANTE :

Développement d'outils d'accompagnement pour les entreprises

COMMENTAIRES :

- Cette action s'inscrit dans le cadre de la révision du Programme *Soutien à la valorisation de l'invention - Volet 1 : Développement et conception d'outils*. Cette année, trois nouveaux outils d'accompagnement ont été soutenus par le Ministère :
 - ateliers « actualiser votre technologie » (Entrepreneuriat Laval inc.);
 - ateliers d'entrepreneurship technologique (Université de Sherbrooke);
 - interface d'interrogation d'une banque de données sur les brevets québécois (OST-Institut national de la recherche scientifique).

AXE D'INTERVENTION 4.4

LE SOUTIEN À L'INNOVATION SOCIALE

OBJECTIF

Développer, au sein du secteur public, la capacité de soutien à l'innovation sociale

INDICATEUR :

Nombre de projets d'innovation sociale appuyés

RÉSULTAT :

Action reportée

ACTION DÉTERMINANTE :

Élargissement du programme Mise en valeur des applications technologiques aux interventions sociales

COMMENTAIRES :

- Au cours de 2001-2002, le Ministère a consacré ses efforts à acquérir une meilleure compréhension du contexte québécois de la recherche en sciences sociales et humaines, contexte qui influe directement sur le développement d'innovations sociales dans les organisations. Il a également approfondi sa connaissance des dispositifs, des mécanismes et des pratiques optimales pour accroître la liaison entre les acteurs de l'innovation sociale et le transfert des connaissances devant mener à l'intégration d'innovations sociales dans les organisations publiques, sociales et communautaires. À cet égard, de nombreux travaux de recensement et d'analyse ont permis de mieux cerner l'ampleur du phénomène de l'innovation sociale et, ainsi, de définir les stratégies et les actions structurantes à mettre prioritairement en œuvre afin de stimuler une culture de l'innovation sociale dans les organisations québécoises.
- Des considérations, d'ordre principalement financier, ont fait en sorte que cette action fut reportée.
- Bien qu'aucun programme de financement spécifique à l'innovation sociale ne soit actuellement en vigueur, des collaborations avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) ont été établies en vue du financement d'un projet pilote d'innovation sociale en milieu communautaire.

Les résultats quant à l'évaluation de programmes

En juillet 2001, le Ministère a adopté un plan triennal d'évaluation de programmes. On y trouve la description des programmes et des mesures de soutien à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation, de même que les indicateurs de résultats proposés pour chacun. Le plan prévoit l'évaluation de l'ensemble des programmes et mesures au cours de la période 2001-2004. La priorité a été accordée à l'évaluation des CLT, compte tenu des échéances prévues dans les conventions de subvention. Pour les autres programmes, la priorité a été établie en tenant compte des positions suivantes :

- privilégier les programmes qui n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation, surtout s'ils existent depuis plusieurs années;
- privilégier l'évaluation des programmes les plus coûteux;
- privilégier une évaluation, après au moins trois ans d'existence, pour les jeunes programmes ayant connu un démarrage progressif;
- prévoir, pour chaque année, un équilibre entre l'évaluation des programmes et l'évaluation des mesures fiscales à l'égard desquelles le Ministère a une responsabilité;
- répartir la charge de travail sur trois ans.

Concernant les CLT, trois rapports d'évaluation ont été produits en cours d'année, soit celui du Centre québécois de valorisation des biotechnologies, celui du Centre de recherche en calcul appliqué et celui du Centre de test du logiciel rattaché au Centre de recherche en informatique de Montréal. Une version préliminaire du rapport d'évaluation du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium a également été rédigée. Les résultats obtenus par le CQVB révèlent le taux très élevé de satisfaction de ses clients, et une augmentation de 17 % du nombre de clients et partenaires depuis 1997-1998. Les principales retombées économiques observées par les clients sont la création d'emplois, la viabilité des projets, le démarrage des entreprises, l'accroissement des efforts de recherche et la création de nouveaux produits. L'évaluation du CERCA a révélé une croissance importante du nombre de partenaires de recherche (40 %), du nombre d'agents de recherche en formation (28 %) et d'étudiants des niveaux de maîtrise et de doctorat en formation (237 %). De plus, ses revenus de contrats ont augmenté de 30 % par rapport à la convention triennale antérieure. Enfin, dans le cadre de l'évaluation du CTL-CRIM, les clients ont déclaré que celui-ci avait répondu à leurs besoins et contribué à l'amélioration de leurs produits.

Des cadres d'évaluation ont été approuvés pour les programmes *Aide à la relève en science et technologie* et *Aide technique et financière pour la mise en valeur des applications technologiques*.

Dans le domaine de l'évaluation de l'intervention gouvernementale en RSTI, le Ministère a adopté, en janvier 2002, une stratégie qui consiste à déterminer des dossiers prioritaires pouvant être évalués en partenariat avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Trois dossiers prioritaires ont été retenus pour la prochaine année : la mesure du niveau de culture scientifique, la mesure des impacts socio-économiques de la recherche et l'identification des secteurs prioritaires en liaison et transfert pour les PME québécoises.

Finalement, le suivi de la mise en œuvre de la PQSI a donné lieu à la production de deux rapports administratifs. Ces rapports permettent de dégager une vue d'ensemble des réalisations. Un bilan des réalisations de la première année sera publié en juin 2002.

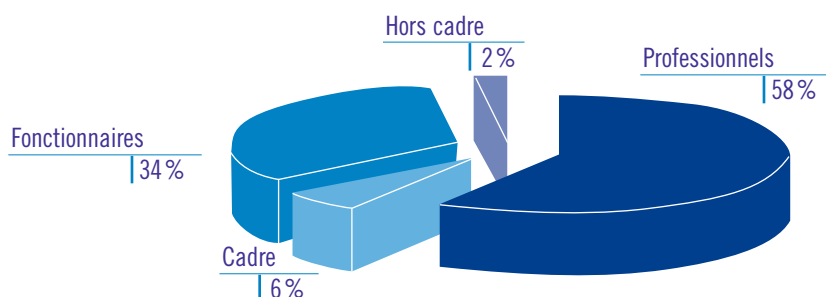
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET INFORMATIONNELLES

RESSOURCES

HUMAINES

Répartition de l'effectif au 31 mars 2002

L'effectif du Ministère en fonction des diverses catégories d'emploi se répartit de la façon suivante au 31 mars 2002 :



45

Évolution de l'effectif (incluant les organismes)

La dotation des emplois devant être réalisée sur trois années financières, le Ministère a poursuivi, en 2001-2002, ses efforts amorcés au cours de l'année 1999-2000 à la suite de sa création. Ainsi, nos efforts ont permis d'augmenter le nombre de personnes en poste à 205 au 31 mars 2002, soit 80 % de l'effectif total autorisé.

Le tableau suivant illustre l'évolution des effectifs au cours des deux derniers exercices financiers.

	2001-2002		2000-2001	
	ETC ⁷ autorisés au 1 ^{er} avril 2001	Personnes en poste au 31 mars 2002	ETC autorisés au 1 ^{er} avril 2000	Personnes en poste au 31 mars 2001
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	215,5	176	184,5	145
Organismes *	35	29	35	31
TOTAL	250,5	205	219,5	176

⁷ ETC = Équivalent temps complet

* CST et AÉTMIS

Renouvellement de la main-d'œuvre

Afin de répondre aux objectifs de renouvellement de la fonction publique, le Ministère a publié un concours de recrutement pour les finissants universitaires dans les domaines de la RSTI. Grâce à ce concours, 17 personnes ont été recrutées dans divers ministères et organismes, dont 6 au Ministère. De plus, 22 personnes ont été recrutées à partir de concours « exigence 0 » ou de concours réservés aux occasionnels. Au 31 mars 2002, le Ministère comptait parmi ses effectifs, 10,5 % de personnes ayant moins de 35 ans.

Accès à l'égalité en emploi

Au cours de l'année 2001-2002, l'indice ministériel de représentativité des communautés culturelles a augmenté à 5,2 %, une performance supérieure à celle de la fonction publique en général. Quant aux objectifs d'accroître la représentation féminine dans des postes d'encadrement, 100 % des emplois de cadres supérieurs à pourvoir l'ont été par des femmes.

Maintien et développement de l'expertise professionnelle

Le Ministère a consenti 2,9 % de sa masse salariale à des activités visant à développer et à maintenir les expertises professionnelles du personnel. Le développement des compétences, l'adaptation aux changements administratifs et technologiques, de même que la participation à des colloques, congrès et séminaires, ont contribué à maintenir et à accroître l'expertise de pointe essentielle pour le soutien des clients et partenaires du Ministère.

La santé des personnes au travail

Dans un souci d'assurer à l'ensemble du personnel un environnement de travail sain, le Ministère a complété des études sur la qualité de l'air dans ses locaux de Québec et de Montréal. De plus, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale, en matière d'ergonomie des postes de travail. Enfin, un peu moins de 10 % du personnel a eu recours aux services offerts dans le cadre du Programme d'aide aux employées et employés (PAE), un taux comparable à ce qui est observé dans plusieurs ministères et organismes. L'approche adoptée et la qualité des interventions, dont plusieurs à caractère préventif, ont permis de maintenir la qualité de vie personnelle et professionnelle des personnes qui ont consulté. En outre, des conseils en matière de relations interpersonnelles ou d'organisation de travail ont permis d'éviter que certaines situations ne deviennent problématiques.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières allouées à la mise en œuvre des orientations et des priorités ministérielles en 2001-2002 se ventilent ainsi (en milliers de dollars) :

Programme 01 | Soutien administratif à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation

	2001-2002		2000-2001
	Budget de dépenses ⁽¹⁾	Dépenses réelles	Dépenses réelles
Planification, coordination, mise en œuvre et soutien administratif	20 446,3	16 817,7	15 051,8
Conseil de la science et de la technologie	1 365,9	1 537,6	1 404,2
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	1 037,0	1 058,3	870,4
TOTAL DU PROGRAMME 01	22 849,2	19 413,6	17 326,4

Programme 02 | Mesures d'aide à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation

	2001-2002		2000-2001
	Budget de dépenses ⁽¹⁾	Dépenses réelles	Dépenses réelles
Recherche en santé	69 476,8	82 195,3	68 519,7
Recherche sociale	14 607,6	43 223,6	12 007,6
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la relève	72 566,6	37 020,1	66 654,3
Soutien à la recherche et à l'innovation	35 038,5	28 770,4	72 453,4
Centre de recherche industrielle du Québec	7 000,0	9 500,0	9 000,0
TOTAL DU PROGRAMME 02	198 689,5	200 709,4	228 635,0
TOTAL DU PORTEFEUILLE	221 538,7 ⁽²⁾	220 123,0	245 961,4

(1) Ces données proviennent du volume II du Budget de dépenses 2001-2002

(2) Un montant de 5 880,0 s'est ajouté au budget de dépenses au cours de l'année 2001-2002, provenant de la réserve de 50 M \$ constituée lors du discours sur le budget 2001-2002.

Principaux écarts commentés

Les écarts entre le budget de dépenses et les dépenses réelles en 2001-2002 s'expliquent principalement par les changements occasionnés par l'adoption du projet de loi 33, qui modifia considérablement la structure des fonds subventionnaires québécois de la recherche, de même que par la majoration du budget de fonctionnement de certains organismes financés par la réallocation des ressources à l'intérieur du portefeuille du Ministère.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Implantation d'un système de suivi des interventions avec la clientèle

Le Ministère a procédé au déploiement d'une application axée sur l'enregistrement et le suivi de toutes les interventions effectuées auprès de sa clientèle. La mise en place de cette application a comme principaux objectifs d'appuyer le personnel dans la réalisation des demandes qui lui sont acheminées et de donner suite aux engagements inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens.

Travaux préliminaires associés à l'implantation des orientations relatives à l'infrastructure gouvernementale

Le Ministère adhère aux orientations gouvernementales qui préconisent un usage accru des technologies de l'information dans ses relations avec sa clientèle. À cet effet, le Ministère a participé aux activités du projet gouvernemental *Démarrage d'entreprises* pour la gestion de ses programmes de mesures fiscales. De plus, le site Internet comporte des formulaires dynamiques qui permettent à la clientèle de saisir les informations requises pour ces programmes avant leur envoi postal. Ces actions ont amorcé l'intervention du Ministère en cette matière, et constituent une référence importante pour la suite de l'implantation.

Portefeuille d'applications

Le Ministère ayant poursuivi le développement de diverses applications, un portefeuille d'une vingtaine de systèmes informatiques est actuellement en exploitation. La réalisation de ces systèmes a découlé d'un Plan directeur des ressources informationnelles qui couvrait la période 1999-2001.



PARTIE

3

EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

APPLICATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique définit les principes qui doivent guider l'application de la Charte de la langue française. Un comité du Ministère mandaté à cette fin a élaboré une politique permettant d'assurer le respect de la Charte de la langue française.

Cette politique linguistique précise les règles que le Ministère se donne pour consolider l'emploi de la langue française et pour en promouvoir un usage de qualité dans la réalisation de sa mission et de l'ensemble de ses activités.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Ministère a poursuivi la sensibilisation des nouveaux employés à la protection des renseignements personnels (huit rencontres ont eu lieu).

De plus, en conformité avec le plan d'action du Ministère en matière de protection des renseignements personnels, une vérification de conformité à cet égard a été réalisée dans les directions suivantes :

- Développement et Planification stratégique;
- Transfert et Innovation;
- Recherche et Technologies.

Un accompagnement a été effectué afin d'assurer le respect des règles sur la protection des renseignements personnels lors de la conception des applications informatiques.

Par ailleurs, un diagnostic sur la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs contenus dans un fichier informatique a été réalisé, conformément au Plan d'action gouvernemental en protection des renseignements personnels.

Ces travaux, qui se poursuivront au cours de la prochaine année, ont déjà permis d'apporter des correctifs.



ANNEXES

ANNEXE 1

ADRESSES DU MINISTÈRE

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE, ET DE LA TECHNOLOGIE

BUREAU À QUÉBEC

1150, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1S 4Y9

Téléphone: (418) 643-8757
Télécopieur: (418) 528-2565

BUREAU À MONTRÉAL

2021, avenue Union, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone: (514) 873-8330
Télécopieur: (514) 864-3644

AUTRES ACCÈS AU MINISTÈRE

Sans frais: 1 877 511-5889
Courriel: mrst@mrst.gouv.qc.ca

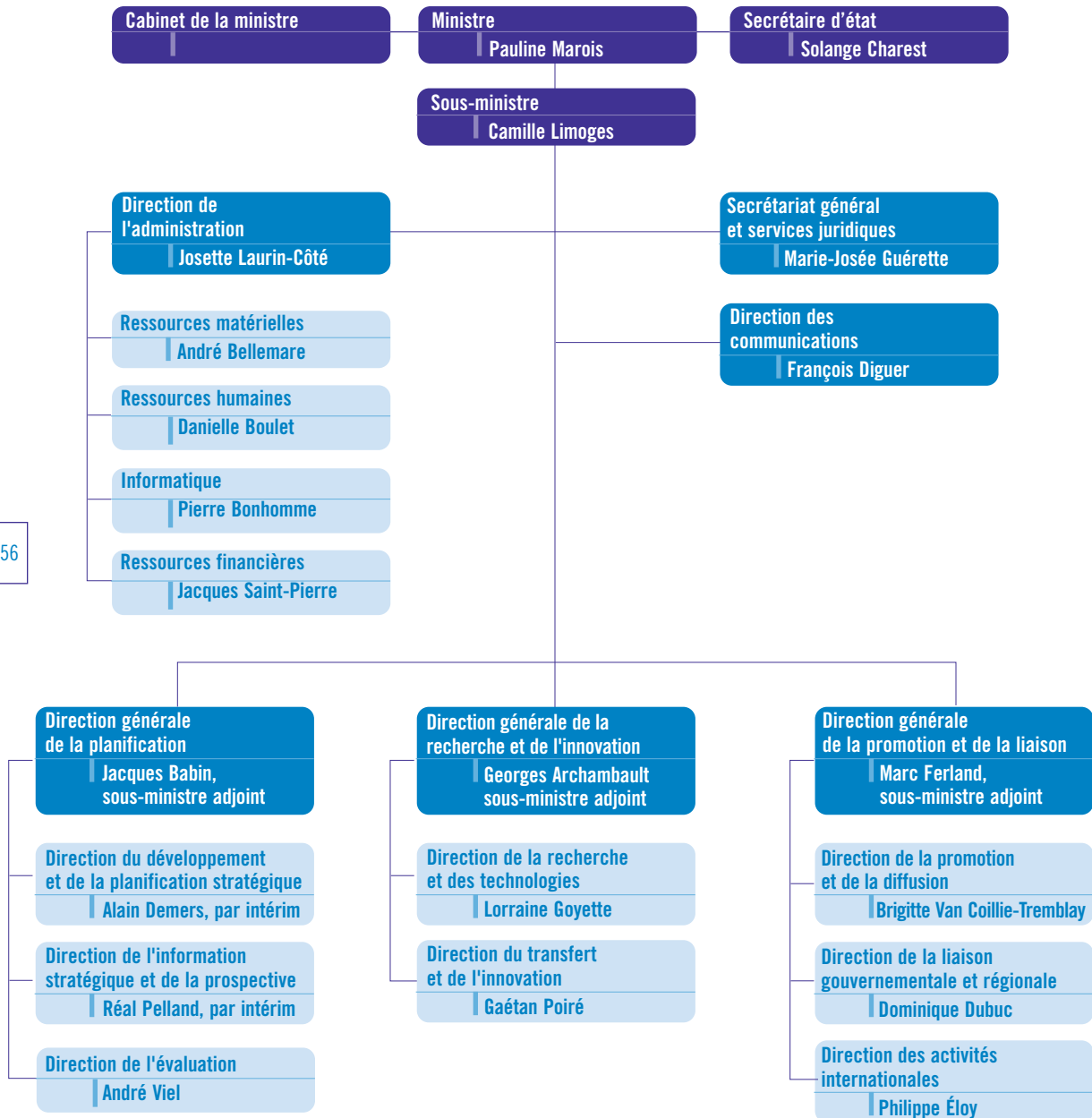
SITE INTERNET

www.mrst.gouv.qc.ca

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU MINISTÈRE AU 31 MARS 2002

ORGANISATION ADMINISTRATIVE



56

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE

AGENCE D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES
ET DES MODES D'INTERVENTION EN SANTÉ
Renaldo N. Battista, président-directeur général

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
Serge Guérin, président-directeur général

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
Hélène P. Tremblay, présidente

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
Sylvie Dillard, présidente-directrice générale

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
Louise Dandurand, présidente-directrice générale

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
Michel A. Bureau, président-directeur général

ANNEXE 3

LISTE DES LOIS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE

LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

(L.R.Q., chapitre M-19.1.2)

LOI SUR LE CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

(L.R.Q., chapitre C-8.1)

LOI SUR LES CONCOURS ARTISTIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

(L.R.Q., chapitre C-51)

ANNEXE 4

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le MRST offre des services aux citoyens et aux entreprises de toutes les régions du Québec.

Le Ministère, en vertu de la politique québécoise de la science et de l'innovation, propose des orientations et des mesures à ses clients et à ses partenaires.

Par ailleurs, il reçoit des propositions de ses partenaires et donne suite à diverses requêtes de la part de ses clients : demandes d'information, d'aide financière, d'aide technique, etc.

Les citoyens et les entreprises à but lucratif ou à but non lucratif ont accès à différents services du Ministère. D'autres partenaires, les établissements d'enseignement collégial et les universités par exemple, ont aussi accès à des services. Les personnes morales constituent la grande majorité des clients et partenaires du Ministère.

Les services du Ministère se concentrent dans les familles de services suivantes :

- l'aide technique pour accompagner les citoyens et les entreprises dans des projets qui s'inscrivent dans les orientations de la politique québécoise de la science et de l'innovation;
- l'aide financière pour appuyer la réalisation de projets;
- l'accès à des mesures fiscales destinées aux entreprises admissibles;
- l'information sur le système québécois de la recherche et de l'innovation et son évolution;
- l'information sur les services du Ministère et sur l'accès aux services de ses partenaires.

Le MRST vise l'atteinte de standards élevés de services aux citoyens et aux entreprises.

L'ACCUEIL

VOTRE DÉMARCHÉ :

Vous vous rendez au Ministère?

NOTRE OBJECTIF :

Vous recevez un accueil courtois à la réception de nos bureaux de Québec et de Montréal, tous les jours ouvrables, de 8 h à 18 h sans interruption. Le personnel des diverses directions est généralement accessible de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

VOTRE DÉMARCHÉ :

Vous téléphonez à l'un ou l'autre des numéros d'accès suivants :
(418) 643-8757 (région de Québec)
(514) 873-8330 (région de Montréal) ou
1 877 511-5889 (sans frais, ailleurs au Québec)

NOTRE OBJECTIF :

Les téléphonistes-réceptionnistes vous accueillent tous les jours ouvrables, de 8 h à 18 h sans interruption, en moins de quatre sonneries et assurent, en moins de deux heures suivant leur retour, le suivi à un message que vous laissez après 18 h.

VOTRE DÉMARCHÉ :

Vous entrez en communication avec un membre du personnel du Ministère par l'entremise des téléphonistes-réceptionnistes ou par accès direct au numéro de la personne à joindre?

NOTRE OBJECTIF :

Dans un délai maximal de quatre sonneries, votre interlocuteur vous répond en se nommant. Le personnel de secrétariat précise également sa direction ou le bureau du gestionnaire responsable.

VOTRE DÉMARCHE:

Vous avez accès à la boîte vocale d'un membre du personnel du Ministère (à la quatrième sonnerie sans réponse)?

NOTRE OBJECTIF:

Une réponse au message que vous y laissez vous parvient dans un délai de 24 heures si le jour suivant est un jour ouvrable. Votre interlocuteur vous avise, dans son message d'accueil, d'une absence supérieure à 24 heures.

À la fin du message, la touche " 0 " vous donne la possibilité de parler à quelqu'un aux heures où le personnel est généralement accessible.

L'ACCUEIL DE DEMANDES ÉCRITES

VOTRE DÉMARCHE:

Vous transmettez une demande en écrivant à l'un ou l'autre des représentants du Ministère?

NOTRE OBJECTIF:

Si vous transmettez votre demande par courriel, un accusé de réception électronique vous est transmis dans un délai de deux jours ouvrables. En cas d'absence de plus d'un jour ouvrable, un message d'absence de votre interlocuteur vous est retourné automatiquement.

Si vous transmettez votre demande par courrier ou par télécopie, un accusé de réception vous est expédié dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Cet accusé de réception électronique ou par courrier peut constituer la réponse dans les cas simples comme la transmission d'information générale.

Dans les cas plus complexes, notamment les demandes d'informations particulières ou les demandes d'aide, une lettre ou un courriel vous est expédié dans un délai de douze jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Cette correspondance de l'analyste responsable peut :

- constituer la réponse à votre demande;
- vous signifier que la nature de votre demande relève plutôt d'un autre ministère ou organisme. Dans ce cas, l'analyste vous fournit de l'information utile quant aux suites à donner à votre demande;
- vous demander de fournir des précisions afin que l'étude de votre demande puisse être complétée.

Vous recevez, dans un délai de vingt jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, une lettre signifiant la décision. Si cette dernière ne peut être prise à l'intérieur de ce délai, les raisons vous en sont fournies dans la lettre, de même que la date approximative de la prise de décision.

Les lettres ou courriels que vous recevez en réponse à des demandes écrites sont rédigés en termes simples et clairs. Ces correspondances fournissent les coordonnées pour rejoindre votre interlocuteur.

LA CONFIDENTIALITÉ

VOTRE DÉMARCHE:

Vous vous interrogez sur la protection de vos renseignements personnels?

NOTRE OBLIGATION:

Vos renseignements personnels sont protégés en limitant la consultation aux personnes autorisées. Celles-ci sont tenues à la confidentialité en vertu de la Loi sur la fonction publique.

Les renseignements personnels demandés servent à analyser votre admissibilité à un service et, le cas échéant, à assurer le suivi de votre demande.

Les renseignements fournis sont versés dans un fichier de renseignements personnels. Selon les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des

renseignements personnels, vous pouvez en tout temps prendre connaissance des renseignements personnels vous concernant et, le cas échéant, en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser au responsable de l'application de la Loi au sein du Ministère par le biais du Secrétariat général dont les coordonnées apparaissent plus loin.

À noter que la politique de confidentialité qui s'applique au site Internet du Ministère peut être consultée en tout temps.

VOTRE DÉMARCHÉ :

Vous vous interrogez, comme inventeur ou entreprise, sur la protection des renseignements relatifs à votre projet?

NOTRE OBLIGATION :

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère prend des dispositions pour que ne soit pas communiqué tout renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

VOTRE DÉMARCHÉ :

Vous voulez exprimer votre satisfaction ou formuler une plainte quant à la qualité de l'accueil ou des services que vous avez reçus?

NOTRE OBJECTIF :

Un accusé de réception vous est transmis dans un délai de trois jours ouvrables. Toute plainte est traitée avec diligence.

Dans un souci d'amélioration constante de son accueil et de ses services, le Ministère vous invite à exprimer votre satisfaction ou votre insatisfaction à l'adresse suivante :

Secrétariat général
Ministère de la Recherche,
de la Science et de la Technologie
1150, chemin Saint-louis, RC Sillery
(Québec) G1S 4Y9

Téléphone : (418) 643-3398
Courriel : secrétariat@mrst.gouv.qc.ca

ANNEXE 5

TABEAU SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004

ORIENTATION

1

Assurer la mise en œuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

AXES D'INTERVENTION:

La responsabilité gouvernementale du Ministère dans le suivi de la Politique

OBJECTIFS:

- Coordonner l'implantation et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Réalisation des actions des partenaires du MRST prévues dans la Politique

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre de mesures structurantes de la Politique mises en œuvre

AXES D'INTERVENTION:

La veille et la prospective

OBJECTIFS:

- Fournir une vision complète et détaillée du système québécois de recherche et d'innovation et guider son développement

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Diffusion de produits et de services divers en veille et en prospective

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre de produits et de services, et clientèles rejointes

AXES D'INTERVENTION:

La planification et l'évaluation

OBJECTIFS:

- Adapter la Politique québécoise de la science et de l'innovation à un contexte en évolution
- Évaluer l'intervention gouvernementale en recherche et en innovation

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Actions de suivi et de mise à jour de la Politique
- Augmentation du nombre de programmes ou de mesures évalués

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre de documents thématiques produits
- Nombre de programmes ou de mesures évalués

AXES D'INTERVENTION:

La concertation gouvernementale

OBJECTIFS:

- Assurer une synergie avec les ministères et les organismes partenaires en matière de recherche et d'innovation
- Inciter le gouvernement fédéral à collaborer sur une base d'équité pour le soutien à la recherche et à l'innovation

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Planification concertée des interventions ministérielles en RSTI
- Augmentation de la contribution fédérale aux dépenses de RSTI au Québec

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre de mécanismes de concertation en opération
- Obtention de fonds additionnels du fédéral au Québec

AXES D'INTERVENTION:

La liaison régionale

OBJECTIFS:

- Susciter la participation de chacune des régions du Québec à l'essor du système de recherche et d'innovation, et ce, en tenant compte des particularités régionales

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Intégration des éléments de la Politique dans les stratégies régionales

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre d'initiatives de concertation en RSTI appuyées par le MRST

AXES D'INTERVENTION:

Le positionnement international

OBJECTIFS:

- Accentuer la portée de l'action gouvernementale en matière de recherche et d'innovation sur le plan international

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Augmentation des projets et des événements internationaux auxquels le Québec participe

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre de projets et d'événements internationaux soutenus par le MRST

ORIENTATION

2

Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir

AXES D'INTERVENTION:

L'appropriation de la science et de la technologie

OBJECTIFS:

- Hausser le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises pour favoriser un meilleur exercice de leur citoyenneté

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Augmentation des actions de diffusion du savoir

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre d'actions de diffusion dans le cadre des programmes et des activités du MRST et nombre de personnes rejointes

AXES D'INTERVENTION:

L'éthique de la science et de la technologie

OBJECTIFS:

- Susciter la prise en charge des enjeux éthiques par les membres de la communauté scientifique, les décideurs et le grand public

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Mise en place des moyens requis pour assurer la prise en charge des enjeux éthiques

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Pourcentage de réalisation des moyens mis en place pour assurer la prise en charge des enjeux éthiques

AXES D'INTERVENTION:

La promotion des carrières scientifiques et technologiques

OBJECTIFS:

- Susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques et technologiques, notamment celui des filles

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Augmentation du nombre d'organismes et d'entreprises faisant la promotion des carrières scientifiques et technologiques en collaboration avec le milieu du travail, les écoles et les organismes médiateurs
- Augmentation du nombre d'actions de promotion des carrières scientifiques et technologiques auprès des jeunes
- Augmentation du nombre de filles rejointes par les mesures du MRST

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre (ou pourcentage d'augmentation) d'organismes et des entreprises menant des activités de promotion des carrières scientifiques et technologiques
- Nombre (ou pourcentage d'augmentation) d'actions de promotion des carrières scientifiques et technologiques menées auprès des jeunes et nombre de personnes rejointes
- Nombre (ou pourcentage d'augmentation) de projets et nombre de filles rejointes

ORIENTATION

3

Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international

AXES D'INTERVENTION:

Le soutien à la carrière des chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux

OBJECTIFS:

- Contribuer au développement de la relève des chercheurs et au soutien de leurs travaux de recherche
- Soutenir la carrière des chercheurs et du personnel de recherche

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Augmentation du soutien accordé par les organismes subventionnaires
- Dégagement de tâches d'enseignement des chercheurs

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Montant des subventions de recherche accordées
- Mécanisme pour le dégagement de tâches d'enseignement déterminé

AXES D'INTERVENTION:

La dotation en infrastructures physiques

OBJECTIFS:

- Contribuer à l'amélioration de l'environnement physique de la recherche

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Amélioration du parc des infrastructures financées par les gouvernements

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Montant d'investissement consenti pour les infrastructures financées par les gouvernements

AXES D'INTERVENTION:

L'organisation de la recherche

OBJECTIFS:

- Accroître le rôle et l'impact des organismes québécois de subvention de la recherche

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Reconfiguration des mandats des organismes subventionnaires québécois
- Création de la Conférence des présidents des Fonds

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Modifications législatives mises en vigueur

ORIENTATION 3 Stimuler l'innovation dans toutes les organisations

AXES D'INTERVENTION:

La valorisation de la recherche

OBJECTIFS:

- Assurer l'appropriation, par les universités et leurs centres affiliés, des orientations de la Politique (PQSI) en matière de propriété intellectuelle
- Établir les balises de la gestion de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Politiques de propriété intellectuelle harmonisée
- Cadre de gestion de la propriété intellectuelle

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Degré de conformité des politiques de propriété intellectuelle harmonisées aux principes de la Politique
- Adoption d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle dans les ministères et organismes

AXES D'INTERVENTION:

Le transfert des connaissances

OBJECTIFS:

- Adapter le dispositif de liaison et de transfert

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Environnement favorable à l'action des CLT, des CCTT et du CRIQ

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Convention révisée de deux CLT
- Plan de redressement du CRIQ élaboré

AXES D'INTERVENTION:

L'appui à l'innovation technologique

OBJECTIFS:

- Améliorer l'infrastructure de soutien nécessaire à l'accompagnement des inventeurs
- Améliorer les chances de survie et de développement des entreprises technologiques émergentes

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Augmentation du soutien accordé aux inventeurs
- Augmentation du nombre d'outils d'accompagnement disponibles

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre d'inventeurs soutenus
- Nature et nombre d'outils d'accompagnement créés

AXES D'INTERVENTION:

Le soutien à l'innovation sociale

OBJECTIFS:

- Développer, au sein du secteur public, la capacité de soutien à l'innovation sociale
- Soutenir le transfert des résultats de la recherche en sciences sociales et humaines

RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN:

- Mesures du MRST mises en place pour soutenir l'innovation sociale

INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS:

- Nombre de projets d'innovation sociale appuyés